photo René Picard

IL LUI REMET SA CEINTURE

L'adieu de Hart à Denny

page C 1

Curieux moment pour une arrestation

Si la mise en accusation de Nigel Hamer près de 10 ans après la crise d'octobre constitue un délai pour le moins exceptionnel, on peut se demander en même temps pourquoi la poursuite survient avant la parution du rapport du procureur spécial Jean-François Duchaîne, et avant la publication des recommandations de la commission Keable. Marc LAURENDEAU tente de répondre à ces questions. page A 5

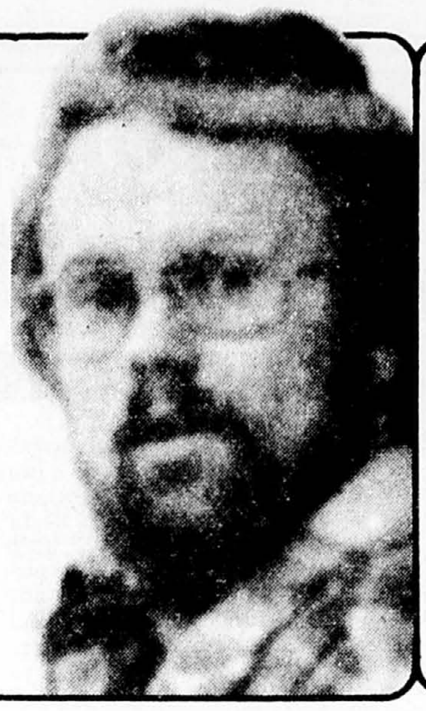

Découverte du corps de Shirley Bourdon

On a retrouvé dans le fleuve hier le corps de Shirley Bourdon, 4 ans, ce qui pourrait signifier de nouvelles accusations contre Claude Gariépy, qui doit répondre du meurtre de Yannick Geoffroy, 5 ans, jeté du pont Jacques-Cartier le 13 mars. Shirley Bourdon avait été portée disparue le 6 mars. page A 5

25 CENTS

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.75

MONTRÉAL, JEUDI 10 JUILLET 1980, 96e ANNÉE, no 161, 50 PAGES, 4 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

SELON CLAUDE MORIN

OTTAWA DURCIT SES POSITIONS

Si l'on en croit le ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin, chef de la délégation québécoise à la réunion préparatoire à la conférence sur le renouvellement de la Constitution, le gouvernement fédéral est devenu plus centralisateur que jamais et a durci ses positions sur bien des points. Dans cette optique, il semble d'ores et déjà évident qu'il sera extrêmement difficile de trouver des terrains d'entente sur au moins quatre points: charte des droits, déclaration de principes, rapatriement de la Constitution et pouvoirs économiques. En effet, précise M. Morin, sept provinces entretiennent des réticences sur le texte fédéral de la charte des droits, neuf s'opposent au projet de déclaration de principes de M. Trudeau, plusieurs, dont le Québec, s'inquiètent du processus de rapatriement de la Constitution, et huit autres, enfin, sont contre le projet fédéral sur les pouvoirs économiques. page A 4

CENTRE POUR EX-DÉTENUS

Rougemont dit non

La population de Saint-Michel de Rougemont a refusé, lors d'un référendum, qu'un permis d'exploitation soit accordé à l'abbé Jacques Noiseux, qui reçoit sur sa ferme des détenus en libération conditionnelle ainsi que des déficients mentaux. Le prêtre accueille détenus et déficients depuis déjà sept ans, mais s'il avait obtenu un permis de la municipalité, il aurait pu bénéficier de subventions fédérales, lui permettant d'engager des spécialistes pour contribuer à la réhabilitation de ses protégés. Les résidants de Saint-Michel qu'André PEPIN a rencontrés ont évoqué hier les dangers que présente une telle maison de transition pour motiver leur refus, ajoutant que le village n'a pas de service de police. L'abbé Noiseux entend poursuivre son oeuvre, grâce à son salaire d'animateur de pastorale. page A 3

photo Denis Courville

ÉDITO

HAMER ET LA POURSUITE DE LA VÉRITÉ

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6

L'ÉCONOMIE

LES HOMMES D'AFFAIRES SATISFAITS DU CLIMAT

page B 1

265 tonnes d'aliments avariés saisies en 12 mois

Les inspecteurs de la CUM ont saisi 265 tonnes d'aliments avariés impropres à la consommation en 1979, deux fois plus que l'année précédente. A la suite de ces saisies, 275 poursuites ont été intentées et 175 condamnations obtenues, pour des amendes de plus de $100,000. Malgré les amendes sévères et en dépit des travaux de la CECO à ce sujet, il se vend encore beaucoup d'aliments avariés à Montréal. Toutefois, d'année en année, les inspections s'intensifient. Il y en a eu plus de 93,000 l'an dernier dans divers établissements. page A 3

SOMMAIRE

Annonces classées: D 5 à D 12
Arts et spectacles
— Informations: B 8 à B 11
— Horaires: B 11
Bandes dessinées: C 10
Carrières et professions: B 6, B 7
Décès, naissances, etc.: D 13
Économie: B 1 à B 6
Éditorial: A 6
Horoscope: C 10
La mode du jour: D 1
Le monde: A 10
Météo: A 2
Mot mystère: C 10
Mots croisés: C 10
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: B 11
Radio et télévision: B 11
Sports: C 1 à C 8
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 4
— La loi et vous: D 4

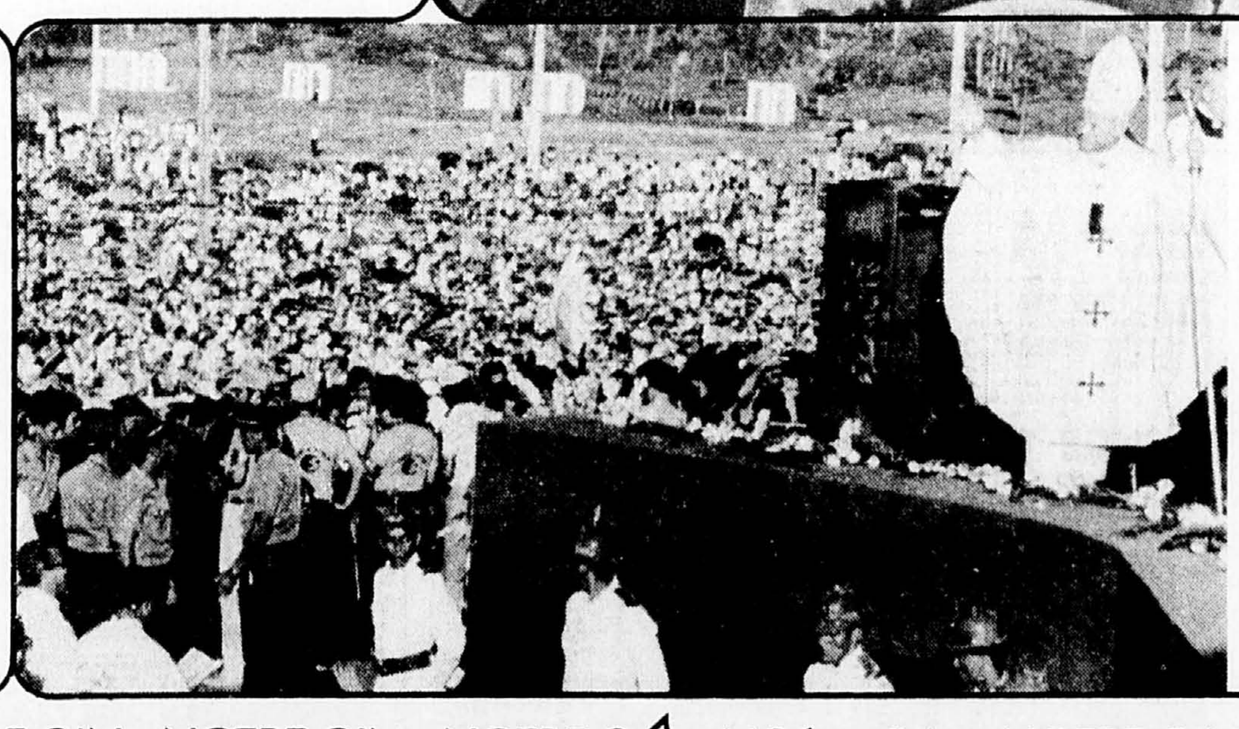

Trois femmes sont piétinées à mort en allant voir le pape

page A 9

NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN

Schenley London DRY GIN

NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN • NOTRE GIN

A L'ÉCOUTE D'OTTAWA

Trudeau n'a pas tout dit

Le chef de l'Opposition aux Communes, M. Joe Clark, a fait savoir hier que le premier ministre M. Trudeau n'a révélé qu'une partie de la vérité samedi à Winnipeg, lorsqu'il a soutenu avoir tenté en vain d'obtenir l'assentiment des partis d'opposition le printemps dernier, pour instaurer la représentation proportionnelle au pays pour la session en cours actuellement. M. Trudeau avait alors déclaré que M. Broadbent avait acquiescé à une telle suggestion, mais que M. Clark avait refusé. Le chef tory a révélé hier qu'il n'a jamais été approché à ce sujet par le premier ministre, et que c'est par l'intermédiaire du chef néo-démocrate que la suggestion a été faite. Il avait alors exprimé certaines réserves à la possibilité de modifier les règles du jeu après une élection, préférant apporter de telles modifications à la veille d'une campagne électorale.

Ryan fait du maraudage

Pendant que les libéraux fédéraux songent ainsi à diverses méthodes pour améliorer leur représentation dans l'Ouest, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, cherche de son côté à recruter des candidats intéressants pour les prochaines élections au Québec. Et il n'hésite pas à faire du maraudage au sein de la députation québécoise à Ottawa. LA PRESSE a appris que le jeune député de Manicouagan aux Communes, M. André Maltais, a été approché à quelques reprises au cours des dernières semaines, par M. Ryan, qui aimerait bien lui voir faire le saut au provincial. Mais M. Maltais a décliné cette offre qui n'aurait comme avantage, s'il était élu, que de raccourcir de 250 milles ses déplacements entre son comté, et son lieu de travail.

Ô Canada dans lo Beauce

L'ancien député de Beauce aux Communes, M. Fabien Roy, dont le penchant pour les aspirations du Parti québécois est bien connu, se serait tiré les cheveux s'il avait entendu la requête présentée hier par son successeur à ce poste, M. Normand Lapointe.

Normand Lapointe

Les deux hommes ont une ressemblance physique assez importante, ils ont le même accent, mais ils ne partagent certainement pas les mêmes idéologies. Si le successeur de Fabien Roy a pris la parole aux Communes, hier, c'est pour réclamer du secrétaire d'Etat et ministre des Communications, M. Francis Fox, qu'il demande aux stations de radio et de télévision, de revenir à leur habitude de faire jouer le «O Canada» au début et à la fin de leur programmation quotidienne. Applaudi par ses collègues, M. Lapointe a obtenu de M. Fox l'assurance qu'une requête en ce sens serait envoyée aux intéressés.

Olivier veut voir

Le député de Longueuil, M. Jacques Olivier, prépare un voyage à Washington ces temps-ci. Même si le ministre de la Défense affiche la plus grande confiance à l'endroit du F-18, M. Olivier, accompagné de trois collègues, entend se rendre dans la

Jacques Olivier

capitale américaine pour toucher du doigt en personne la controverse qui fait rage aux Etats-Unis sur l'achat du F-18. Le député de Longueuil, qui avait lancé la bataille contre cet avion au sein du caucus libéral fédéral du Québec, compte rencontrer les membres du congrès américain qui font une lutte similaire dans leur pays, et il tente d'obtenir des rencontres avec des représentants du Pentagone.

Un timbre pour la reine mère

M. Lapointe n'était pas le seul à manifester ainsi son sens du patriotisme hier aux Communes. Le député conservateur Donald Munroe a suggéré que le gouvernement émette un timbre ou frappe une pièce de monnaie pour marquer le 80e anniversaire de naissance de reine mère, le 4 août. M. Munroe a expliqué qu'un tel geste reconnaîtrait l'exemple héroïque de la reine mère «qui a secondé son mari, notre ancien roi George VI, à travers les procès et les dangers des menaces d'invasions et des bombardements de la dernière guerre». «Qui a refusé... qui a osé refusé?» s'est écrié le député de la région de Victoria, en constatant que sa motion n'avait pas reçu l'approbation nécessaire de ses pairs. «Maintenant je vous connais» a-t-il ajouté d'un air scandalisé, en pointant du doigt les députés et ministres libéraux. Il faut dire que le député vient de la région de Victoria, un coin du pays où la loyauté à la monarchie britannique n'a rien perdu de sa force et de sa couleur...

GILBERT LAVOIE

Marois confie au juge Beaudry l'enquête publique sur la tragédie minière de Belmoral

■ QUÉBEC — En annonçant la nomination du juge René Beaudry pour diriger l'enquête publique sur la tragédie de la mine Belmoral qui a fait huit morts le 20 mai dernier, le ministre d'État au Développement social, M. Pierre Marois, a confié qu'il se posait des questions sur les faits entourant l'une des pires catastrophes à se produire dans les mines du Québec.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

C'est probablement pour faire la lumière sur ces faits, qui auront sans doute des répercussions sur les mesures de sécurité à prendre à l'avenir dans les mines, que le Conseil des ministres a confié au juge Beaudry un mandat assez étendu qui se résume en cinq points:

— déterminer les causes qui ont entraîné l'accident du 20 mai à la mine Belmoral;

— enquêter sur les circonstances de l'accident et sur les conditions qui l'ont précédé;

— faire des recommandations sur les mesures à prendre pour éviter la répétition d'un tel événement, notamment sur le plan de la prévention des accidents dans les mines souterraines et sur le plan des règlements de sécurité;

— apprécier les mesures de sauvetage appliquées et, s'il y a lieu, suggérer des améliorations à ces mesures;

— faire rapport sur toutes questions visant à assurer la sécurité des travailleurs des mines souterraines.

Le juge devra faire rapport au plus tard le 31 décembre prochain et il pourra, s'il le considère nécessaire, s'adjoindre un ou deux autres enquêteurs et mettre à contribution tous les experts jugés nécessaires.

Pressions

M. Beaudry qui est juge au Tribunal du Travail a immédiatement interrompu ses vacances pour se mettre à la tâche. Il s'est déjà signalé dans le passé en présidant le Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante en 1975-1976.

C'est à la suite des demandes de nombreux groupes intermédiaires de l'Abitibi ainsi que des députés de la région que le ministre Marois a recommandé au Conseil des ministres la tenue de l'enquête publique. Depuis deux semaines, les services d'inspection des mines relève de son ministère (autrefois du ministère des Ressources) depuis la décision du Conseil des ministres de rattacher ces services à la Commission de la santé et de la sécurité au travail, tel que le permet l'article 193 de la loi 17.

Le ministre d'Etat a reconnu qu'il existait un sérieux problème de santé et de sécurité dans le secteur minier notamment depuis que la fièvre des métaux précieux s'est emparée des promoteurs.

L'enquête publique ne viendra nullement perturber l'enquête du coroner Henri Lacombe dont le mandat est de déterminer la cause de la mort des victimes et d'indiquer s'il y a matière à des poursuites au niveau civil ou pénal.

Quant aux opérations de sauvetage en cours pour récupérer les corps des deux dernières victimes, le ministre Marois s'est dit incapable de savoir qui en assumait la responsabilité actuellement, étant tout à fait néophyte dans ce dossier.

Enquête en Ontario

■ Le ministre fédéral du Travail, Gérald Regan, et son homologue ontarien Robert Elgie ont annoncé hier la tenue d'une enquête fédérale-provinciale sur la sécurité dans les mines en Ontario. Il y a eu 17 morts dans cette industrie cette année. La commission, qui sera formée de trois membres, sera présidée par Kevin Burkett, le président de la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Le F-18: il en coûtera $125 millions au Canada pour être dispensé des frais de recherche et de développement

■ OTTAWA — Le gouvernement canadien devra accepter un manque à gagner de $125 millions de dollars s'il désire épargner au ministère de la Défense les frais de recherche et de développement de son futur chasseur, le F-18A, et permettre

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

aux militaires d'obtenir les 137 avions de guerre prévus dans le contrat de $4 milliards signé entre Ottawa et la compagnie McDonnell Douglas de Saint-Louis, au Missouri.

C'est ce qui ressort des propos tenus hier par le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, qui a rencontré mardi le secrétaire d'Etat à la Défense des Etats-Unis, M. Harold Brown, à Washington. Le gouvernement canadien avait annoncé lors de l'annonce du choix du F-18, qu'on obtiendrait 137 avions de la compagnie McDonnell Douglas pour le montant prévu dans le contrat, à la condition que les Etats-Unis dispensent le Canada des frais de recherche et de développement, qui dépassent les trois quarts de millions de dollars par avion, et qui coûteraient au bas mot $125 millions de plus aux contribuables de notre pays. Or plusieurs membres du congrès américain s'opposent à une telle concession en soutenant que Washington se trouverait ainsi à subventionner purement et simplement le ministère de la Défense du Canada, alors qu'on n'a pas accordé une telle faveur aux alliés de l'OTAN qui ont acheté le F-16 de General Dynamics. Le ministre Lamontagne a révélé avoir proposé au secrétaire d'Etat à la Défense des Etats-Unis d'abolir la taxe canadienne de 9 pour cent sur les pièces de l'industrie aéronautique américaine vendues au Canada, en retour d'une abolition des frais de recherche et de développement sur le F-18. L'abolition de cette taxe canadienne impliquerait un manque à gagner de l'ordre de $125 millions pour le gouvernement canadien, soit une somme équivalente aux frais de recherche. Même si les sommes que les gouvernements s'échangeraient dans un tel accord sont de la même importance, le ministère de la Défense y voit, lui, une différence, pour la bonne raison qu'il n'obtiendra que 129 avions en vertu des sommes prévues par le contrat avec McDonnell Douglas, s'il n'est pas libéré des frais de recherche et de développement.

Or, comme l'a indiqué le ministre, le Canada aura besoin d'un nombre plus élevé d'avions au cours des prochaines années, surtout si l'on tient compte de la perte possible de certains appareils en mission. Le coût d'achat actuel de ces appareils se situe autour de $14 millions l'unité en vertu des termes du contrat signé avec McDonnell Douglas, mais les hausses de coût aux Etats-Unis permettent de croire que le Canada devrait payer $22 millions par avion s'il désirait commander des appareils supplémentaires en dehors de son contrat actuel.

En ce qui a trait à la bonne marche du programme du F-18, aux Etats-Unis, M. Lamontagne s'est dit pleinement rassuré après sa visite de mardi à Washington.

Le cabinet donnerait aujourd'hui le feu vert à la construction de la section canadienne du gazoduc

■ OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral devrait donner le feu vert dès ce matin à la construction de la section canadienne, évaluée à $8 milliards, du gazoduc pour le transport du gaz naturel de l'Alaska, un projet dont le coût total dépassera $20 milliards.

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a indiqué hier à la Chambre des communes, que le gouvernement approuverait la mise en chantier du gazoduc avant la date limite du 15 juillet fixée par le maître d'oeuvre du projet, la Foothills Pipe Line (Yukon), pour commencer les travaux cet été.

Le comité des priorités du cabinet devait étudier ce dossier hier après-midi pour présenter sa recommandation du cabinet qui se réunit ce matin. Il s'agit de la seule rencontre du Conseil des ministres prévue avant la date du 15 juillet.

La proposition présentée au comité des priorités prévoit la construction en deux phases de la portion canadienne du gazoduc. La première, qui nécessitera des investissements de près de $2 milliards, servira à acheminer le gaz naturel de l'Alberta vers les États-Unis en attendant la mise en service de l'ensemble du gazoduc qui s'étendra alors sur une distance de 6,700 kilomètres.

Initialement, le gouvernement avait indiqué qu'il n'autoriserait pas la construction de ce premier segment du gazoduc sans avoir obtenu au préalable des garanties concrètes des États-Unis qu'ils compléteraient leur section. Récemment, et en réponse à des pressions canadiennes, la Chambre des représentants et le Sénat américains votaient une résolution réaffirmant l'engagement d'aller de l'avant avec le projet.

Comme la loi votée en 1978 pour autoriser la construction du gazoduc ne prévoit pas la segmentation de deux phases de ce projet, l'Opposition a invité le gouvernement à consulter à nouveau le Parlement avant de prendre toute décision. Le Nouveau parti démocratique a même tenté, mais en vain, d'obtenir un débat d'urgence sur le sujet en soutenant qu'il fallait étudier davantage les implications de ventes accrues de gaz naturel aux États-Unis.

Soutenant qu'aucune disposition de la loi n'interdisant la construction en deux phases de la portion canadienne, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a indiqué hier aux Communes que le gouvernement entendait respecter la loi lorsqu'il prendra sa décision. Cette loi contient également une clause qui donne le pouvoir à l'Office national de l'énergie d'en modifier certains éléments.

Une fois terminé, le gazoduc acheminera le gaz naturel de l'Alaska vers les Etats-Unis en empruntant un tracé qui traverse le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Son coût a plus que doublé par rapport aux prévisions de départ qui l'établissaient à $10 milliards.

Grâce à la construction préalable d'un premier segment de la section canadienne du gazoduc, le gaz naturel de l'Alberta atteindra les marchés américains en 1985.

Nouvelle erronée

■ TORONTO (d'après CP) — Le 20 mars, la Presse canadienne publiait une nouvelle erronée au sujet de Gerald Regan, l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse et chef libéral de la province, selon laquelle le salaire de M. Regan était augmenté grâce à un fonds alimenté par des compagnies bénéficiant de contrats gouvernementaux.

En fait, le fonds qui permettait de supplémenter le salaire de M. Regan avait été établi 10 ans avant qu'il ne devienne chef de parti et aucune contribution n'y a été versée pendant toutes les années de son leadership.

Les contributions de compagnies, qui font l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada, n'ont pas été versées au fonds à partir duquel l'on payait M. Regan.

La Presse canadienne rapportait également que M. Regan avait nié être au courant de toute irrégularité dans le financement de son parti. L'agence de nouvelles regrette son erreur et s'excuse pour l'embarras et les inconvénients qui en ont résulté pour M. Regan.

La Quotidienne
Tirage d'hier
0-1-1

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 15 Maximum: 26	
Ciel variable, possibilité d'averses	Ensoleillé

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	24	Ciel variable	Beau
Outaouais	—	26	Ciel variable	Ensoleillé
Laurentides	—	24	Ciel variable	Beau
Cantons de l'Est	—	25	Ciel variable	Beau
Mauricie	—	24	Ciel variable	Beau
Québec	—	24	Ciel variable	Beau
Lac-Saint-Jean	—	24	Ciel variable	Beau
Rimouski	—	18	Ciel variable	Averses
Gaspésie	—	18	Ciel variable	Averses
Baie-Comeau	—	18	Ciel variable	Averses
Sept-Iles	—	18	Ciel variable	Averses

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Victoria	12	20
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	11	23
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	13	30
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	17	32
Ontario	Ensoleillé	Toronto	14	28
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	7	26
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	8	24
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	8	23
Terre-Neuve	Pluie	Saint-Jean	10	15

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	18	—	Chicago	17	26	Nlle-Orléans	27	35
Washington	20	32	San Francisco	13	22	Miami	24	32
Boston	17	29						

vers les capitales

Amsterdam	—	16	Londres	—	14	Stockholm	—	21
Athènes	—	30	Le Caire	—	—	Sydney	—	9
Berlin	—	21	Lisbonne	—	22	Tokyo	—	—
Bruxelles	—	14	Madrid	—	18	Tunis	—	35
Casablanca	—	23	Moscou	—	23	Vienne	—	20
Genève	—	15	Paris	—	14	Varsovie	—	21
Hong Kong	—	30	Rome	—	25			

vers les plages

Acapulco	27	34	Bermudes	26	28	Nassau	24	32
Mexico	13	24	Barbade	23	31	Rio de Janeiro	32	—

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $1.75; Lundi au vendredi $1.25; Samedi seulement 0.75

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

Nombre de semaines	13	26	52
par courrier: Canada			
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00

ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS

Nombre de semaines	13	26	52
par courrier:			
Lundi au samedi	$55.25	$110.50	$221.00
Lundi au vendredi	$34.45	$68.90	$137.80
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

INFORMATION GENERALE	285-7272
REDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

ANNONCES CLASSÉES

Commandes (du lundi au vendredi 9h a 17h)	285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h a 16h30)	285-7205

GRANDES ANNONCES

Detaillants	285-7202
National, Tele-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
Annonces classees	285-6901

Pour tous genres d'abonnements, nos bureaux sont ouverts de 8h a 19h (Samedi: 8h a 16h)
285-6911

la presse

Hamer repart chez lui sans que personne ait pu lui parler

■ Appréhendé dix ans après sa présumée participation à l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross, Nigel Hamer, le «sixième homme» des évènements du 5 octobre 1970, a dû attendre une demi-douzaine d'heures dans les cellules, hier, avant de comparaître devant le juge Jean Longtin.

LÉOPOLD LIZOTTE

Prévue pour la première heure, comme toujours, cette comparution pour conspiration, enlèvement, séquestration et extorsion, ne s'est finalement déroulée qu'à 15 heures, et c'est vainement, par la suite, que l'on a attendu sa sortie des cellules, sous un cautionnement de $5,000.

Pendant que tout le monde (y compris son avocat) l'attendait à la sortie de la rue Notre-Dame, il a repris sa liberté par les portes de la rue Saint-Antoine, et il était effectivement rentré chez lui alors qu'on le croyait encore retenu derrière les barreaux.

L'eût-on repéré avant son départ du Palais, toutefois, qu'on n'aurait fort probablement connu aucune des impressions de ce professeur en électronique du cégep de Saint-Laurent, pour la bonne raison que l'une des conditions de son élargissement avait été la promesse non seulement de ne participer à aucune réunion publique, mais également de ne faire aucune déclaration aux media.

C'est le procureur de la Couronne, Me Yves Lagacé, qui avait réclamé ces interdictions, d'ailleurs calquées sur les décisions sur cautionnement rendues par le juge en chef Yves Mayrand, lors du retour au pays de trois autres accusés.

Quant à l'avocat de Hamer, Me Normand Marion, il ne s'était aucunement opposé à ces conditions, après avoir révélé que le passeport de son client était expiré, que sa femme avait donné naissance à un deuxième enfant le 20 juin dernier, et qu'il n'avait aucun dossier judiciaire, même si, au cours des deux dernières années, il avait été «arrêté» à quelques reprises pour être interrogé dans le cadre des enquêtes policières (et celle de la Commission Keable), à la suite des soudains rebondissements de cette affaire.

Me Marion, incidemment, est l'ancien associé professionnel de Me Bernard Mergler, aujourd'hui décédé, qui avait joué un rôle déterminant lors des tractations qui avaient amené la libération de l'attaché commercial de Grande-Bretagne, et le départ pour Cuba des ravisseurs qui se trouvaient dans la maison cernée de la rue Des Récollets, dans l'extrême-nord de la métropole.

Pour son client, il a choisi un procès devant jury, et une date d'enquête, pour la forme, a été fixée à jeudi prochain.

Mais il semble déjà que cette procédure préliminaire pourrait être écartée, pour faire face à la communication de la preuve que la police possède déjà, preuve qui, au mieux aller, pourrait être renforcée par les dépositions de l'une ou l'autre des trois personnes qui ont fait des aveux, jusqu'à maintenant, soit le couple Cossette-Trudel et Jacques Lanctôt.

Mais ce ne sont là, évidemment, qu'hypothèses. Hypothèses qui, si elles se réalisaient, pourraient cependant faire éclater, à retardement, la «bombe» de la décennie.

Quant au procès, si procès il y a, il n'aura vraisemblablement pas lieu avant l'automne, les cours d'assises, à une exception près, ayant cessé leurs activités au cours des derniers jours.

Quant au petit homme blond à lunettes qui portait, pour la saison, un curieux blouson gris à capuchon rabattu, il est donc disparu aussi mystérieusement du Palais qu'il était resté dans l'ombre, pendant huit années à peu près complètes.

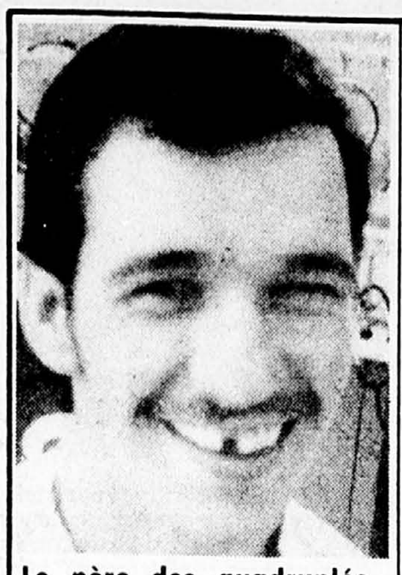

Le père des quadruplés, Claude Chabot.

Peut-être un toit aujourd'hui

■ «Je veux un toit pour mes quatre bébés!» (Linda)

Il y a quatre semaines, Linda Stanhope et Claude Chabot devenaient père et mère de quadruplés. Déjà, Christian, un fils de trois ans faisait partie du ménage.

CLAUDETTE TOUGAS

La vie à trois était facile. Mais la vie à sept devient difficile: la nombreuse famille ne sait où se loger.

La ville de Montréal refuse de leur louer un logement à prix modique parce que actuellement, le couple loge chez les parents de Linda.

A l'hôpital Royal Victoria, où sont toujours les quadruplets (deux garçons et deux filles), les petits doivent quitter le quinze de ce mois...

Aujourd'hui, le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, doit rendre visite à la jeune mère. C'est pourquoi elle a refusé hier d'accorder une entrevue à LA PRESSE: «C'est trop important, a-t-elle dit, cette visite. Je ne veux rien brusquer. Je ne veux pas brouiller les cartes...»

Mais ce qu'il y a d'important dans son message, c'est qu'elle refuse d'être une nouvelle maman «Dionne». Elle refuse que ses petits soient des animaux de cirque.

Rappelons que le père, Claude Chabot, est un employé de la compagnie Sico et qu'il doit dorénavant envisager que les couches en papier, s'il les achète, coûteront $100 par mois. C'est sa femme qui a fait le calcul.

Précisons que les parents ne sont actuellement pas mariés selon la loi. Mais ils le sont selon le coeur et la vie.

C'est aujourd'hui que peut-être Linda, Claude, Christian et les quadruplets auront un toit.

Les rues de Montréal

Plessis, rue (1879)

Voie nommée ainsi en l'honneur de Joseph-Octave Plessis (1763-1825), né à Montréal, 11e évêque (1807) et premier archevêque (1809) de Québec. Conseiller législatif en 1818. Il est intéressant de noter que sur la façade de l'édifice de LA PRESSE, rue Saint-Jcques, à l'angle sud-ouest du boulevard Saint-Laurent, on trouve une plaque de bronze où il est dit: «Mgr Joseph-Octave Plessis, né en 1763, mort en 1825, premier archevêque de Québec, conseiller législatif, une de nos gloires nationales, habita dans sa jeunesse la maison de son père en cet endroit. (Axe nord-sud, près du parc Lafontaine)

• • •

Nazareth, rue (1818)

Voie ouverte sur un terrain de Thomas McCord qui lui donna ce nom, parce que ce terrain faisait partie de l'ancien fief Nazareth, concédé à Jeanne Mance par de Maisonneuve le 8 soût 1654. La concession du fief Nazareth, aussi appelé «Grange des pauvres», démembrement du domaine Saint-Gabriel, fut approuvée et ratifiée le 4 mars 1655 par Jean-Jacques Olier, Louis Séguier de Saint-Germain et Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, tous seigneurs de l'île de Montréal. (Axe nord-sud, près du canal Lachine)

• • •

Jeannotte, rue (1911)

Autrefois connue sous le vocable de **rue Allard**, cette voie honore Hormidas Jeannotte, notaire, membre du Parlement fédéral, et échevin du quartier Sainte-Marie (1878-1894). (Est-ouest, à quelques rues au nord de Radio-Canada)

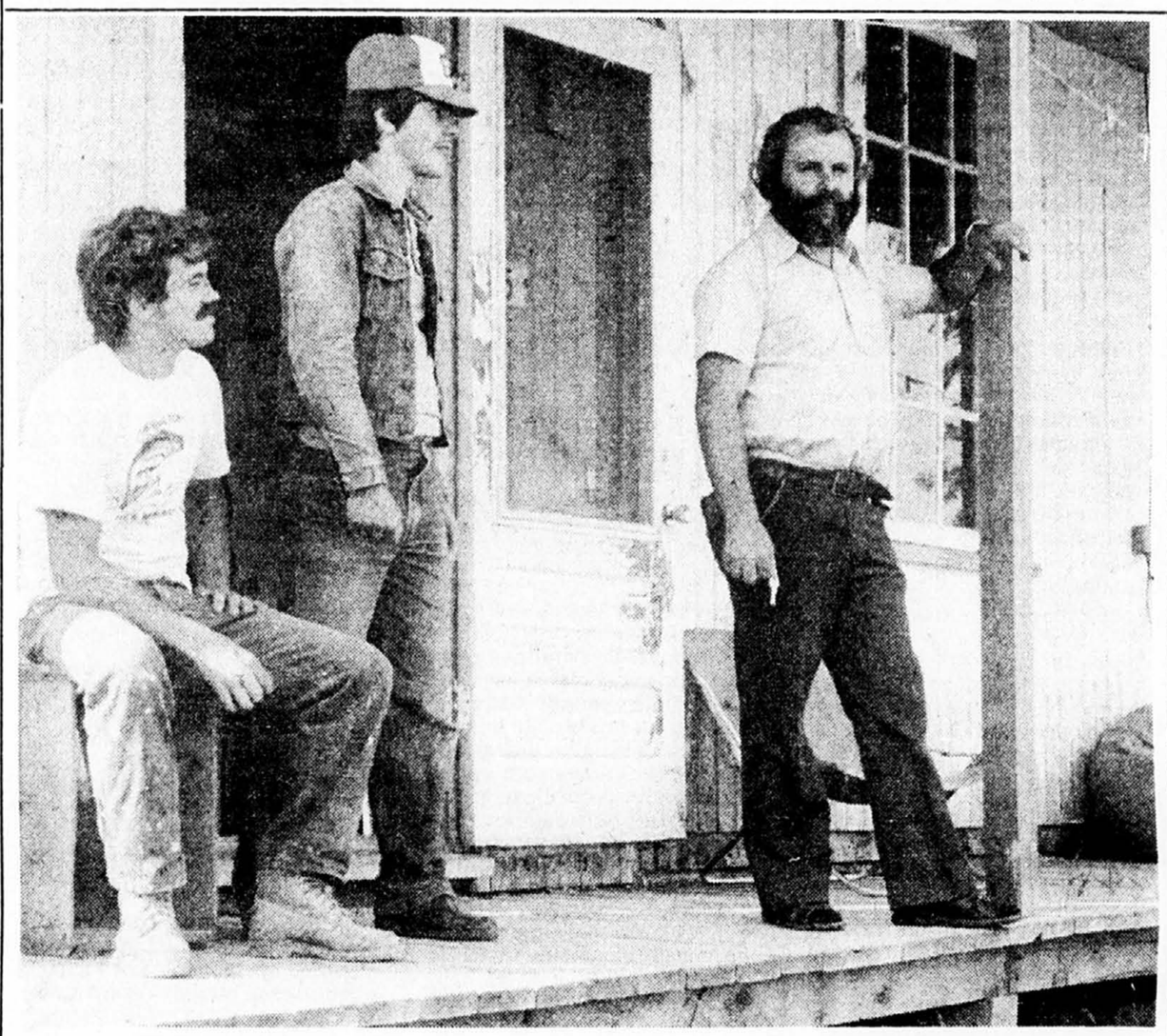

photos Denis Courville, LA PRESSE

L'atmosphère n'était pas à la fête hier au réfectoire que dirige l'abbé Jacques Noiseux, à Saint-Michel de Rougemont. Ce foyer de transition ne pourra profiter, pour l'instant du moins, de l'apport d'éducateurs spécialisés.

Rougemont dit non à des anciens détenus déficients

■ La population rurale de Saint-Michel de Rougemont a refusé hier par référendum qu'un permis d'exploitation soit accordé à l'abbé Jacques Noiseux qui désire recevoir, sur une ferme d'accueil, des détenus déficients en libération conditionnelle.

Ce prêtre reçoit déjà sur sa ferme quelques déficients et délinquants depuis près de sept ans. S'il avait pu obtenir un permis de la municipalité, le gouvernement fédéral, par le biais du bureau du Solliciteur général, aurait versé des subventions importantes pour l'appuyer financièrement. Actuellement, seul le salaire de ce prêtre qui travaille à la CECM comme animateur de pastorale, contribue à défrayer les dépenses encourues par l'entretien de la ferme sur laquelle quatre jeunes adolescents travaillent à leur réhabilitation.

ANDRÉ PÉPIN

La ferme «Chez-nous» compte la plupart des animaux que l'on retrouve sur les exploitations privées: vaches, cochons, chevaux, poules, lapins, moutons, etc. Plusieurs âcres sont aussi consacrées à la culture des framboises et des asperges. Les résidants de ce centre de transition sont en partie nourris des fruits de l'exploitation et ils participent à la préparation des aliments depuis l'élevage jusqu'à la mise en conserve.

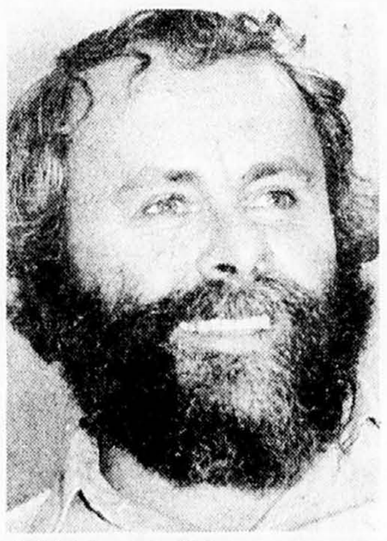

L'abbé Jacques Noiseux ne pourra pas concrétiser son rêve de venir en aide aux anciens détenus.

Un prêtre débordé

L'importance de l'exploitation agricole et les travaux d'entretien qu'elle exige requièrent donc tout le temps disponible de l'abbé Noiseux: «Si j'avais pu obtenir de l'aide financière des gouvernements supérieurs, du personnel qualifié aurait pu s'ajouter pour aider à la réhabilitation des jeunes. Seul, je suis vraiment débordé, malgré la bonne volonté des jeunes», précise-t-il.

Actuellement, plusieurs personnes bénévoles viennent prêter main forte à la ferme, dont des membres du mouvement «Cursillo» de la région, mais beaucoup reste à faire.

Le référendum tenu au cours des derniers jours ayant rejeté très majoritairement l'idée d'instituer un centre subventionné à Saint-Michel, l'abbé Noiseux entend poursuivre son action auprès des jeunes déficients que lui confie régulièrement le ministère du Bien-être social, mais il lui sera impossible, pour l'instant du moins, de mettre sur pied des services éducatifs complets à la ferme.

L'atmosphère n'était pas à la réjouissance hier à la salle à manger du domaine. Les jeunes, fort conscients de la réponse que la population venait de donner, s'informaient à tour de rôle auprès de l'abbé Noiseux des conséquences d'une telle décision: «Il faut surtout poursuivre notre travail, sans se décourager», expliquait-il. Au cours d'un entretien avec LA PRESSE, il a déclaré: «Si l'on travaille pour des déficients mentaux ou des assistés sociaux, on s'attire la sympathie du public mais s'il s'agit d'anciens détenus en difficulté, la porte se ferme irrémédiablement. Travailler pour Dieu, c'est un peu ça.»

Au sein de la population, les gens rencontrés hier alléguaient le danger qu'une telle maison de transition pouvait représenter pour la population. Lors des réunions du conseil municipal, on a de plus fait valoir que la paroisse ne disposait pas d'un service de police.

Les résultats

Les résidants de la ferme y séjournent depuis plusieurs mois déjà. Un d'entre eux, ancien détenu du pénitencier de Cowansville, vaque aux travaux maraîchers du domaine: «A l'automne, je serai complètement libéré et je pourrai reprendre ma place dans la société. Je peux ici travailler sur des exploitations agricoles, ce qui m'encourage grandement.» Un autre, souffrant de désordres psychologiques, a réussi à s'organiser un petit parc d'élevage de porcs. Un autre s'intéresse aux chevaux.

Mais à la base de l'entreprise, il manque de moniteurs spécialisés pour aider l'abbé Noiseux qui ne peut voir à tous les détails de l'entreprise.

La population de Saint-Michel, dans une proportion de 58 contre 120, a dit non au projet qui ne pourra connaître une expansion rapide, le gouvernement fédéral refusant maintenant de subventionner ce genre d'initiative si la municipalité n'est pas d'accord.

265 tonnes d'aliments avariés saisies au cours des derniers 12 mois

■ 265 tonnes d'aliments avariés, contaminés et impropres à la consommation ont été saisies et détruites avant qu'elles n'atteignent la table du consommateur par les inspecteurs de la Communauté urbaine de Montréal au cours des derniers douze mois. C'est deux fois plus que l'année précédente.

Les chiffres divulgués hier dans le rapport annuel de la CUM par le président Pierre DesMarais II, indiquent en outre que plus de 10,000 litres de lait impropre ont été condamnés sur place et que 56,000 livres de fromage ont été détruits par le service d'inspection.

FLORIAN BERNARD

En ce qui touche la production de viande dans les abattoirs, 11,000 livres de viande avariée ont été saisies. Les permis ont été retirés à 21 producteurs de produits laitiers pour diverses raisons, depuis la mauvaise qualité bactériologique du lait aux additions frauduleuses d'eau.

On a aussi relevé de nombreux cas de malpropreté des lieux et des manipulateurs. Les inspecteurs ont également condamné de grandes quantités de jus de fruits et d'eaux gazeuses.

275 accusations

A la suite de toutes ces inspections, le service d'hygiène de la CUM a intenté des poursuites judiciaires dans 275 causes. Jusqu'à maintenant, 175 condamnations ont été obtenues par le service. A cause de la hausse des amendes imposables et d'une plus grande sévérité des juges, le montant des amendes recueillies a considérablement augmenté, passant d'environ $10,000 en 1970 à plus de $100,000 en 1979.

Malgré ces amendes sévères — et malgré les travaux de la CECO au chapitre des aliments avariés — les quantités d'aliments impropres continuent d'être acheminés et vendus sur le territoire de la CUM. Toutefois, d'année en année, les services d'inspection s'intensifient.

Au cours des derniers douze mois, il y a eu plus de 93,000 inspections dans divers établissements. Les médecins-vétérinaires de la CUM ont en outre effectué 8,775 inspections chez les 2,292 producteurs de lait et de produits laitiers.

C'est la malpropreté générale de certains établissements qui a entraîné le plus grand nombre de poursuites durant le dernier exercice, soit 116. Il y a eu en outre 29 poursuites concernant l'infestation de nourriture par des rats et autres rongeurs ou insectes. La falsification d'aliments, la contamination par pourriture et les mauvaises odeurs ont donné lieu à 17 poursuites. Au nombre des autres chefs d'accusation, on note 24 cas de malpropreté des employés, 17 cas d'étiquetage non conforme, 14 cas de protection inadéquate contre la contamination. Il y a également eu des poursuites concernant la présence d'animaux dans les établissements.

La prévention des maladies d'origine alimentaire et les empoisonnements demeurent le principal objectif du service d'inspection de la CUM. Il y a eu enquête sur 40 incidents au cours des derniers douze mois. Souvent, cependant, les cas d'empoisonnement causés par des aliments malsains ne sont pas signalés au service. Malgré tout, les efforts du service dans ce domaine ne sont pas étrangers aux résultats obtenus.

Spécial Nikon
3 JOURS SEULEMENT
CHEZ PHOTOGRAMME NOUS COUPONS LES PRIX MAIS JAMAIS LE SERVICE

Nikon FE
avec 50 mm NIKON 1.8E ET COURROIE $399

Nikon FE
avec 50 mm F1.8E NIKKOR $429

PRIX SPÉCIAL SUR NIKON F3

«Le seul magasin spécialisé uniquement en photo à Montréal»
photogramme
3968 est, rue ONTARIO — 523-8114
Metro Pie-IX

Pierre Foglia

La Baie James, suite et fin temporaire

La petite parenthèse d'hier sur la boxe n'était pas prévue au programme. Toute cette semaine je voulais vous parler encore du chantier de la Caniapiscau... mais je n'avais pas pensé que, revenu en ville, je retomberais aussi vite dans le couraillage, le brettage, le niaisage, les mille débilités qui sont le prix à payer pour vivre, paraît-il, dans le confort... aller à la banque par exemple. Faire la queue à la caisse populaire... «ne dépassez pas cette ligne avant qu'une caissière soit libre». A la main je tiens mon compte du Bell: «Si cette facture n'est pas payée dans les cinq jours, nous serons dans l'obligation de...»

Des stops, des menaces, des obligations, des devoirs. Une petite vie dull. Le goût de tout sacrer là et de monter à Caniapiscau par le premier avion. Et d'y rester deux ans. Le temps de se refaire une santé. De me faire assez de fric pour me payer les services d'un comptable qui irait à la banque à ma place. Me retrouver seul, lire, écouter de la musique, prendre le virage de la quarantaine tranquillement pas vite, comme si j'avais encore bien du temps devant moi...

Remarquez qu'à Caniapiscau aussi il y a une banque, des stops, des menaces, des obligations. Mais il y a aussi quelque chose qu'on ne trouve pas en ville: la paix. Suffit de la vouloir.

J'expliquais ça à des amis à mon retour, et je les sentais sceptiques: «Voyons donc, bonhomme, t'as passé une semaine là-haut... mais vas-y trois mois, tu vas voir que tu vas vite t'ennuyer des bars de la rue St-Denis, des bouffes dans tes restaurants préférés...»

Ça tombait bien qu'ils parlent de bouffe. On était justement dans un restaurant de la rue St-Denis dont je tairai le nom par charité. De toute façon, à part la Sila et parfois le Jardin, ils sont tous mauvais dans ce bout de rue-là, et c'est de pis en pis. Ceci dit c'est vrai qu'à Caniapiscau il n'y a pas l'équivalent des Halles, mais si j'en crois une petite fille que j'ai rencontrée à l'aéroport le jour de mon départ, il y a moyen de ne pas mourir de faim là-haut, et même de s'arranger assez bien à l'occasion. Dans le cas de la petite fille en question, l'occasion c'était son départ définitif de Caniapiscau après cinq ans comme préposée au trafic aérien. Ses compagnons de travail la fêtaient le soir-même, et juste pour le fun j'ai pris en note le menu du repas d'adieu: crevettes flambées au pernod sur lit de riz pour entrée. Entrecôte au poivre vert. Carottes caramélisées et purée. Salade. Pain maison. Napoléon pour dessert (c'est un mille-feuille très cochon et très arrosé...). Je vous donne le nom de la fille au cas où vous penseriez que j'exagère un peu: elle s'appelle Lise Laberge et elle travaille depuis lundi à Montréal au siège social de la SEBJ sur Maisonneuve...

Mes amis ont fini en silence leur molasse crème-caramel. Mais je savais ce qui s'en venait:

— Au fait, il y a combien de filles là-haut?

— Sur le campement principal, il y a 122 filles... pour environ 1,600 gars.

— Ouais... huit gars pour une fille, ça ne laisse pas grand chance!

— Ce n'est pas de même qu'il faut calculer. Presque toutes les filles sont bookées. Celles qui ne le sont pas c'est parce qu'elles veulent rester seules, les autres ont des chums steady, de même elles ne se font pas achaler.

— Ça n'a pas l'air très drôle de ce côté-là... qu'est-ce que tu ferais si tu passais six mois là-haut?

— Je ferais comme je fais souvent en ville: je m'en passerais...

On a écrit bien des choses sur la sexualité dans les chantiers de la Baie James. Si je me fie sur ce que j'ai vu à Caniapiscau (où paraît-il le règlement est plus libéral) on a peut-être exagéré un tout petit peu. Entre autres la cohabitation, interdite en principe, est permise dans les faits. Reste que la grande majorité des gars doivent attendre leur permission (neuf jours tous les deux mois) pour retrouver leur blonde ou leur femme en bas... Reste que la fin de semaine, à la discothèque (gérée par des filles, et on ne peut y entrer qu'invité par une fille) il y a de la fébrilité dans l'air... Qu'une fille se libère et il y a 92 bonhommes à tourner autour. Ce n'est pas le temps des subtilités. Le terrain est trop accidenté pour les timides et les ténébreux. C'est comme chasser l'orignal sur le Mont-Royal: faut avoir la foi.

Ce qu'on a exagéré, sans doute parce que ce sont surtout des journalistes mâles qui ont visité les chantiers, c'est le problème lui-même. Deux mois sans baiser, ce n'est pas si terrible que ça. Ça arrive à tout le monde en ville... J'ai d'ailleurs fait remarqué à mes amis, que nos blondes respectives s'étaient déjà fait des confidences qui faisaient état d'abstinences spontanées et prolongées d'autant plus curieuses de notre part qu'on les retrouvait chaque soir dans notre lit... Je suis sûr que les gars qui sont mariés ou accotés depuis plus de trois ans comprennent parfaitement ce que je veux dire. En tout cas mes amis ont compris et ils ont changé de sujet assez rapidement:

— Et le barrage mon vieux, parle-nous donc du barrage!

Je ne leur en ai pas parlé, pour la bonne raison que je n'ai pas compris grand-chose aux explications de l'ingénieur qui m'a fait faire le tour des travaux. Ce que j'ai compris, c'est que c'est si gros, si monstrueux qu'on n'a aucune idée, en bas, de la dimension de la chose. Même sur place c'est difficile d'envisager l'ensemble... C'est un peu par hasard que j'ai commencé à comprendre.

Lorsque je suis allé à la pêche avec l'équipe des biologistes, on a pris l'avion. On volait depuis une demi-heure et je m'amusais à repérer les traces des troupeaux de caribous dans les marécages, des traces très nettes, même à cette altitude, quand quelqu'un a dit:

— Je me demande s'ils vont avoir le temps de se sauver...

— Pourquoi se sauver?

— Ben parce que quand les travaux vont être terminés, quand la rivière sera prisonnière, tout ça va être inondé.

— Tout ça?

— Oui, tout ça.

Ça faisait une demi-heure qu'on volait. Peut-être 100 milles de forêts d'épinettes, de lacs, de montagnes. A gauche là, justement, la plus haute montagne, dans deux ans, juste son sommet va dépasser de l'eau, ça fera une petite île. L'autre colline à côté, moins haute sera complètement submergée. Si vous allez pêcher dans ce coin-là, vous accrocherer sûrement votre cuillère dans les branches de ses épinettes...

Difficile à imaginer. Surtout à Montréal, en attendant son tour à la caisse populaire.

Je vous en reparlerai de Caniapiscau. Dans trois mois quand j'y retournerai. En attendant, ne dépassez pas la ligne, attendez qu'une caissière soit libre.

Le fédéral plus centralisateur que jamais, estime Morin

Le gouvernement fédéral est moins provincialiste et plus centralisateur que jamais, il semble moins prêt à céder des pouvoirs aux provinces qu'il ne l'était avant la dernière grande rencontre constitutionnelle de février 1979 et il a durci ses positions sur bien des points.

C'est, en tout cas, l'impression que le chef de la délégation québécoise, M. Claude Morin, garde des deux première journées de

PIERRE VINCENT

réunions préparatoires à la Conférence sur le renouvellement de la Constitution de septembre. «Québec n'est d'ailleurs pas la seule province à avoir senti ça, à s'inquiéter de ce durcissement», souligne le ministre des Affaires intergouvernementales québécois, qui tient beaucoup à sa réputation de «négociateur de bonne foi».

Même si les négociations à proprement parler ne commencent qu'aujourd'hui, il paraît maintenant bien évident, à la lumière des prises de position énoncées par les représentants des onze gouvernements sur les douze sujets de discussions, qu'il sera extrêmement difficile de trouver des terrains d'entente sur au moins quatre *points:* Charte des droits, déclaration de principes, rapatriement de la Constitution et pouvoirs économiques.

Le ministre Morin, qui est le seul des ministres provinciaux à faire rapport de l'état des pourparlers, nous a appris hier que sept provinces ont des réticences partielles ou totales sur le texte fédéral de la Charte des droits, que neuf provinces sont opposées au projet de Déclaration de principes de M. Trudeau, que Québec est suivi par peu de provinces dans ses inquiétudes quant au rapatriement de la Constitution et que huit provinces sont contre le projet fédéral sur les pouvoirs économiques.

M. Morin n'a pas précisé les objections de ses collègues des autres provinces, mais il a abondamment commenté les objections du Québec.

«Nous sommes d'accord avec le principe des droits des citoyens, commence-t-il, mais, à

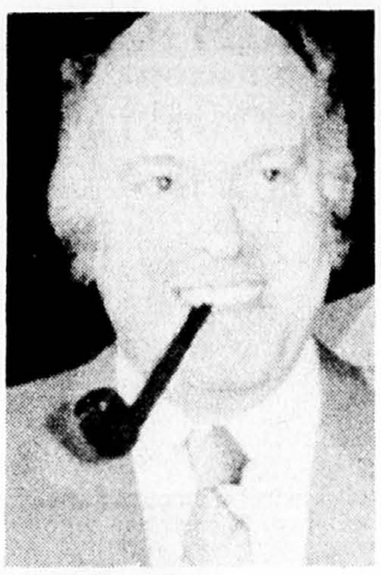

Le ministre Morin

l'instar du juge Pigeon par exemple, nous nous interrogeons sur les dangers qu'il pourrait y avoir de transférer la juridiction des droits de parole, de réunion, de presse et autres des élus du peuple à des juges.

«Quant aux droits linguistiques, poursuit-il, nous nous opposerons farouchement à toutes tentatives du Fédéral qui viseraient à réduire les pouvoirs de l'Assemblée nationale, nous estimons que nous vivons actuellement une paix sociale en matière linguistique au Québec, nous croyons que la population est d'accord avec la loi 101 et nous ne tenons absolument pas à refaire les débats de la loi 63.»

A propos de la Déclaration de principes en faveur d'une nouvelle Constitution, telle qu'elle fut rédigée par M. Trudeau, M. Morin s'est contenté de reprendre, pour le bénéfice des quelque 150 participants à la réunion d'hier, les grandes lignes de la déclaration de M. Lévesque du mois dernier. Pas question d'accepter un texte qui ne reconnaîtrait l'existence des deux peuples fondateurs du Canada. Par ailleurs, M. Morin a fait savoir que le texte québécois sur une Déclaration de principes viendrait plus tard pendant l'été, vraisemblablement après la Commission parlementaire qui se tiendra à Québec à la mi-août et qui devrait permettre un consensus des partis politiques québécois sur ce sujet.

En ce qui concerne le rapatriement de la Constitution de Londres, il a répété que ça devrait venir en toute fin des négociations, «quand on se sera entendu sur une nouvelle Constitution». Et il pose deux questions: «Pourquoi cette insistance, cet empressement pour aller chercher la vieille Constitution, serait-ce qu'on veut faire de cet ancien texte la nouvelle Constitution? «Et: «Pourquoi garder la Reine si, par ce rapatriement, on veut montrer qu'on brise les liens coloniaux?»

Enfin, sur la question des pouvoirs économiques, le ministre Morin estime que «le texte Chrétien va tellement loin qu'il pourrait permettre au fédéral de nier toutes capacités administratives aux provinces. En dix-sept ans de négociations constitutionnelles, je n'ai jamais vu pareille chose», s'est-il exclamé. Selon des sources dignes de foi, c'est M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui a cependant tenu les propos les plus virulents contre le projet fédéral relatif aux pouvoirs économiques, mais il n'était pas disponible pour confirmer cette information, hier.

La plupart des autres sujets *feront, eux aussi, l'objet de discussions* serrées entre les provinces et le gouvernement fédéral à l'exception, peut-être, de la péréquation (une seule province ferait des difficultés à ce sujet, en ce moment), ainsi que de la Cour suprême et du droit de la famille, les parties n'étant pas trop éloignées sur ces deux derniers points.

Les ministres Claude Charron et Marc-André Bédard n'ont pas participé aux travaux d'hier, et l'on ne s'attend pas à ce qu'ils reprennent leur place dans la délégation québécoise d'ici à la fin de cette semaine; en revanche, dans le clan fédéral, on a remarqué l'arrivée de M. Reynald Langlois, co-auteur du Livre beige, qui nous a confirmé qu'il agirait comme conseiller spécial de M. Chrétien tout au cours des prochaines réunions, si bien que l'on peut maintenant dire que M. Claude Ryan participe, par personne interposée, aux travaux de renouvellement du fédéralisme canadien.

NE MANQUEZ PAS! CES AUBAINES INCROYABLES!
(N'attendez pas, les quantités sont limitées)

MAGNASONIC
Téléviseur 5 pouces noir et blanc portatif avec radio AM/FM modèle TMT51. Adapteur pour l'auto inclus.
$199.95

TEAC
Magnétophone à cassette stéréo TEAC. Modèle CX-210 avec DOLBY.
PRIX INCROYABLE!

SANYO
Cerwin-Vega!
GRANDE VENTE SUR LES RADIOS D'AUTO
L'ENSEMBLE COMPLET
— Lecteur de cassettes AM/FM stéréo SANYO modèle FT 642. Avance rapide, lecture inversée automatique.
— Haut-parleurs COAXIAL CERWIN-VEGA modèle CS7 6" x 9".
Prix suggéré des manufacturiers: $359.95
PRIX NORTEL POUR L'ENSEMBLE $237

SONY Magnétophone à cassette stéréo modèle TC-K55 II
• capacité métal • lecture automatique
• possibilité de télécommande
Prix Nortel $389.00

JERROLD
Cablosélecteur sans fil JERROLD Starcom III
Spécial: $134.95

AUSSI EN VENTE!

	SUGG.	VENTE
Cartouche magnétique STANTON 500 EE	$47.50	$32.95
Cartouche magnétique EMPIRE 4000 XL 3	$89.95	$39.95
Casques d'écoute SENNHEISER HD 400	$47.00	$39.95

BONI! 1 SEMAINE SEULEMENT CASSETTES MAXELL -15%

N.B. Les appareils ne sont pas nécessairement identiques à ceux illustrés.

PANASONIC
Table tournante semi-automatique PANASONIC modèle SLH301. Cartouche magnétique incluse.
SPÉCIAL $129.95

RCA Télécouleur portatif RCA
14"
Spécial: $399.95

NORTEL AUDIO

SANYO - PANASONIC - HITACHI - RCA - QUASAR - MAGNASONIC - TOSHIBA - YAMAHA - KENWOOD - LUXMAN - MARANTZ

S.M.E - TECHNICS - TEAC - THORENS - AKAI - BOSE - CERWIN VEGA - JBL - JANIS - KEF - MORDAUNT SHORT

482, rue STE-CATHERINE ouest - 871-8500

MASTER CHARGE - CHARGEX

Le Bureau des Écoles Protestantes du Grand Montréal

Nos Écoles de Langue Française

Le B.E.P.G.M. agrandit son réseau d'écoles dispensant l'enseignement en français. À partir de septembre 1980, 13 écoles offriront des classes françaises à la population non-catholique de **l'île de Montréal.**

Le B.E.P.G.M. dispense depuis plus de 20 ans un enseignement de qualité dans ses classes françaises.

À noter:
— des programmes d'études bien conçus et officiellement reconnus
— une équipe d'enseignants soucieux du bien-être et des progrès de l'enfant
— d'excellents cours d'anglais langue seconde
— le transport gratuit dans la majorité des cas
— une surveillance des enfants à l'heure du midi

Pour plus de renseignements veuillez téléphoner au service des communications, 482-6000 poste 256, ou à M. Michel Jasmin, 482-6000 poste 204.

Marc Laurendeau
(collaboration spéciale)

L'arrestation de Hamer survient à un curieux moment

La mise en accusation de Nigel Barry Hamer survient à la fois très tard et étonnamment tôt. Presque dix ans après les événements concernés, c'est-à-dire la crise d'octobre 1970, voilà un délai qu'il faut considérer comme exceptionnel. Par ailleurs, on se demande vraiment pourquoi la poursuite criminelle est intentée avant même la publication du rapport du procureur spécial, Me Jean-François Duchaine, qui s'est penché longuement sur la question, et avant la parution des recommandations de la commission Keable, qui a examiné la crise comme incidence à son mandat de recherche sur les activités policières illégales et répréhensibles.

Il y a au moins deux ans que le Service de police de la CUM veut présenter la preuve, contre le sixième ravisseur de M. Cross, devant un tribunal. Ce pourrait être une manière de redorer son blason. Car la décision de ne pas procéder fut prise à une réunion des trois corps policiers le 15 décembre 1970, grâce à l'intervention du capitaine-détective Julien Giguère de la police de la CUM. Un rapport rédigé par le détective Chartrand, en 1977, à l'intention de ses supérieurs, reprochait à la direction des opérations antiterroristes de n'avoir pas agi avec suffisamment de diligence.

De plus, c'est par un policier de la Sûreté du Québec que Me Duchaîne a appris l'existence du sixième ravisseur de Cross. Le procureur devait dès lors donner une autre tournure à son enquête, interroger des policiers de la CUM sur place et se transporter en Europe pour questionner Jacques Lanctôt, Yves Langlois ainsi que Jacques et Louise Cossette-Trudel, tous membres de la cellule Libération. Une mission d'identification était même dépêchée à Londres auprès de Mme Barbara Cross. La section antiterroriste de la police de la CUM se trouvait donc dans l'eau bouillante pour n'avoir pas agi assez rapidement et elle espérait se refaire une beauté au cours d'un procès bien mené contre le sixième ravisseur.

Au ministère de la Justice, les hauts fonctionnaires désiraient qu'on attende la conclusion des travaux de Me Duchaîne et de la commission Keable. Cette attitude était fondée non seulement sur le désir de recueillir une preuve globale avant d'intenter des procédures mais sur une certaine méfiance envers la Section antiterroriste de la police de la CUM. Les mêmes enquêteurs, dans certains cas, qui avaient contribué à laisser filer le sixième ravisseur, allaient-ils s'avérer capables de présenter une preuve solide? Par contre, s'ils avaient eu des raisons de lui laisser l'immunité à l'époque, peut-être les avaient-ils encore en tête. Telles étaient les craintes exprimées en haut lieu au ministère de la Justice.

Hier, le procureur de la Couronne, Me Yves Lagacé, au cours d'une conversation téléphonique, déclarait à LA PRESSE que la décision d'entamer les procédures n'avait pas été prise à son niveau. On lui avait simplement confié le dossier.

L'hypothèse la plus vraisemblable demeure que la décision ait été prise à un très haut niveau, soit celui du ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard. L'importance de l'affaire constitue une raison suffisante pour que M. Bédard ait été tenu pleinement au courant du geste de ses substituts.

Peut-être a-t-on pu accumuler de nouvelles preuves. Par ailleurs, certaines autorités du ministère de la Justice, rejointes tardivement mardi soir, croient qu'on avait convenu de déclencher les procédures en été, plutôt qu'avant, de manière à ne pas affecter l'année scolaire de M. Hamer, qui est enseignant.

Il faut souligner aussi que le harcèlement de l'opposition à l'Assemblée nationale (notamment de la part de MM. Claude Forget et Serge Fontaine)a pu pousser le ministre Bédard à évaluer plus rapidement la situation et à démontrer que la Justice ne bouge pas éternellement au ralenti dans le dossier de la crise d'octobre.

Dans une perspective plus générale, la poursuite survient tard. Dès 1968, M. Nigel Hamer était fiché au cardex de la police de la CUM. À plusieurs reprises durant la crise d'octobre, des indications auraient été transmises à son sujet par des informateurs. Tout cela méritait une clarification, au moins dans l'intérêt du suspect lui-même. Le dossier est donc réouvert après un délai surprenant.

Malgré ces considérations de «timing», l'on peut se réjouir que le procès soit enfin amorcé. Pour l'accusé d'abord. M. Nigel Hamer a droit à la présomption d'innocence et à repousser, le cas échéant, des soupçons qui ne sont peut-être pas fondés. Il pourra aussi, éventuellement, lever la terrible hypothèse de l'image d'informateur. Puisque la police avait d'autres sources dans le milieu, l'immunité dont a bénéficié M. Hamer est peut-être due à sa non-culpabilité ou à des maladresses policières. De toute manière, il est urgent que ces questions soient élucidées.

Si un scrutin provincial était décrété cet automne, l'interprétation de la crise d'octobre, à son dixième anniversaire, serait certainement un enjeu électoral. La version officielle, ramenée de l'avant, voudrait qu'en envoyant l'armée, le gouvernement Trudeau ait bien agi, étant donné sa connaissance de la situation et l'ampleur réelle de la menace du FLQ. M. Robert Bourassa aurait également bien fait de réclamer par écrit l'aide d'Ottawa. L'autre version, qui se dégage des témoignages entendus devant la commission Keable, c'est qu'une certaine dose de manipulation policière a prolongé artificiellement la crise. Peut-être même certaines maladresses ont-elles contribué à sa création. La connaissance qu'ont pu avoir ou ne pas avoir les gouvernements de ces phénomènes devient alors un sujet d'intérêt public.

Le corps de la petite Shirley Bourdon retrouvé dans le fleuve

MARTHA GAGNON

Les policiers de la Sûreté du Québec ont retrouvé dans les eaux du fleuve Saint-Laurent hier, le corps de la petite Shirley Bourdon, 4 ans, ce qui laisse croire qu'elle aurait été jetée du haut du pont Jacques-Cartier.

Cette découverte pourrait amener de nouvelles accusations contre Claude Gariépy qui doit répondre du meurtre, dans des circonstances similaires, de Yannick Geoffroy, 5 ans, survenu le 13 mars. Hier, les enquêteurs étaient indécis quant à savoir s'ils devaient reporter le dossier de la petite Bourdon devant la Cour.

Lors de l'enquête préliminaire en avril dernier, on s'en souviendra, Me Jean-Pierre Major, procureur de la Couronne, avait surpris tout le monde en retirant une des deux accusations de meurtre contre Gariépy, un jeune homme de 23 ans. Faute de preuve, l'interrogatoire du prévenu n'ayant pas apporté un éclairage suffisant, la Couronne avait décidé d'attendre de nouveaux évènements.

Joint au téléphone hier, Me Jean-Pierre Major a déclaré que la découverte du corps de Shirley Bourdon représentait un élément de preuve important qui entraînera possiblement de nouvelles accusations contre Gariépy dont le procès aura lieu à l'automne.

C'est une amie de la famille qui a identifié le cadavre à la morgue de Montréal. Vers 6h30 hier matin, les policiers ont découvert le corps de Shirley Bourdon près du quai de Verchères. Leurs recherches ont débuté lorsqu'un pêcheur les eut avertis qu'il avait vu un corps flottant sur le fleuve Saint-Laurent.

La petite Shirley Bourdon avait été portée disparue le 6 mars dernier alors qu'elle se rendait au dépanneur dans le quartier Rosemont. On présume que c'est le jour même de sa disparition qu'elle aurait été balancée du haut du pont Jacques-Cartier.

optometristes
J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.
JACQUES BENOÎT, O.D.
EXAMEN DE LA VUE/VERRES DE CONTACT/LUNETTES
Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h a.m. à 5h 30 p.m.
Jeudi de 9h a.m. à 9h p.m. — Samedi fermé
900, SHERBROOKE OUEST (=11) 849-1274

Économisez $10
Montréal/
Kingston
$20 aller-retour
Profitez de ce tarif aller-retour 1-3 jours de VIA. L'aller peut s'effectuer tous les jours, sauf le vendredi. Pour tous détails, communiquez avec un agent de voyages ou VIA.
Traitez-vous bien, prenez le train.
VIA

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
Certificats de perfectionnement professionnel (30 cr.)
Automne 1980
Programmes offerts aux nouveaux et aux anciens étudiants
- Animation
- Coopération
- Créativité: fondements et techniques
- Criminologie I
- Criminologie II
- Culture et civilisation
- Études québécoises
- Gérontologie
- Loisir
- Mineur hétérogène
- Publicité
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations publiques
- Santé et sécurité au travail
- Sciences de la communication
- Sciences infirmières: milieu clinique
- Sciences infirmières: organisation des soins et éducation
- Sciences infirmières: santé communautaire
- Toxicomanies: prévention et intervention
- Traduction I
- Traduction II

Programmes offerts aux enseignants en particulier
- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Enseignement à l'élémentaire
- Enseignement de l'anglais, langue seconde, à l'élémentaire
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement des mathémathiques et des sciences à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.
Date limite d'admission et d'inscription pour les nouveaux et les anciens étudiants:
1er août
Sauf pour le certificat Mineur hétérogène
Brochure sur demande
Renseignements:
343-6090

C'EST SI FACILE DE RÉNOVER AVEC NOTRE NOUVELLE CARTE COMPTABLE
Rénovaprix
des aubaines toutes chaudes
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
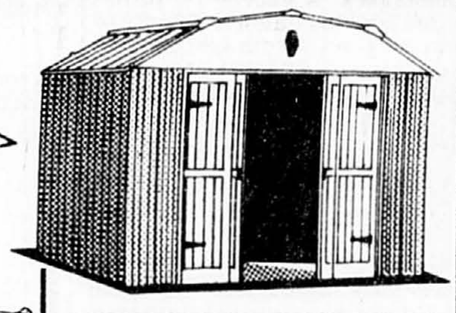
«Raid» insecticide pour la maison et le jardin en aérosol 350 g

2.97 la boite
NOTRE PLUS GRANDE REMISE AVEC PLUS DE PIEDS CUBES PAR DOLLAR!
«MINI BARN» STORALL
Modèle Baron avec toit style grange
Capacité 661 pi cu. Dimensions intérieures 9' x 10'6" 90" de haut, au faite
Économisez $25.00
311.88 pièce
Prix courant $336.88
Comparez la qualité! Très grande ouverture des portes, 67½" x 67½". Système unique d'assemblage de panneaux «Storall», facile et rapide. «Stelcolour», acier préfini toute température.

ESSUIE-TOUT FACELLE ROYALE
Achat à prix spécial. Indispensable à la ville et à la campagne.
Tant qu'il en restera
paquet de 2 rouleaux
99¢

woodoor «vinylglide»
Isolé avec 2 feuilles de verre trempé Safety. Cadre en bois de construction séché au four revêtu de vinyle blanc protecteur et robuste. Moustiquaire en fibre de verre.
Un choix intelligent pour des années de confort et de beauté, sans entretien. Prévoyez un petit espace supplémentaire en hauteur et en largeur pour ouverture brute.
5'0" x 6'9" Prix cour. $425.00 $379.00
6'0" x 6'9" Prix cour. $495.00 $399.00
RÉALISEZ DES ÉCONOMIES
SUR LES PORTES PATIO
DE MARQUES RÉPUTÉES
Complète avec vitre isolante et moustiquaire. Sans taxe de vente provinciale. Une vraie économie.

À L'ATTENTION DES FERMIERS ET DES CONSTRUCTEURS!
TOITURE D'ACIER
Galvanisé 30 U.S. Longueurs en stock Un carré couvre 100 pi car. avant façonnage.
$29.07 le carré
Prix spécial pour n'importe quelle quantité
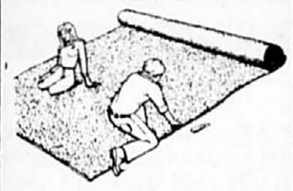
COUVRE-PLANCHER EN ROULEAU «VINYL-EASE»
Offert à seulement $5.59 la verge carrée
Exige peu d'entretien pour garder son fini brillant. Un couvre-plancher idéal pour la cuisine, le couloir, l'entrée, etc.
ÉPINETTE 6 pi
TABLE DE PIQUE-NIQUE
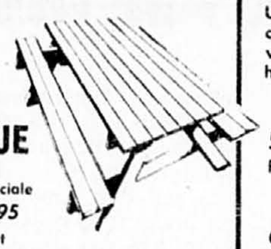
Renouvelons offre spéciale Prix cour. $23.95
Ensemble comprenant pieds d'angle précoupés plus bois de charpente pour dessus de table et sièges plus les clous. Un achat économique qui fera plaisir à toute la famille.
$18.88
TEINTURE À BOIS
Notre marque. Teinte sequoia, noyer ou cèdre selon disponibilité.
Prix cour. $6.88
$6.49 le gallon
2x4-8'
ÉPINETTE OU PIN GRIS ECONOMIQUE
96" et/ou P.E.T. 92⅝

89¢ pièce

ÉCONOMISEZ $15.07
30" X 30"
CABINE-DOUCHE
en plastique
Reg. $97.95
82.88
Hauteur 74" environ. Pomme et rideau de douche, porte-savon. Prête à assembler.
TUYAU EN CUIVRE ½"
Longueur de 12 pi
Type «M» 5.19 les 12 pi
TUYAU D'ÉVACUATION ABS
Longueur de 12 pi
1½" Prix courant $5.99 $5.77
3" Prix courant $16.59 $15.77
Prix en vigueur jusqu'au mercredi 16 juillet à moins d'avis contraire
CARTES COMPTABLES Rénovaprix CHARGEX VISA master charge
Note à la clientèle: Dû au délai de transport ou de production, certains item de notre marchandise régulière peuvent être absents de l'inventaire d'un magasin. Tous les efforts seront faits pour vous satisfaire au maximum de nos capacités.
VOUS AIMERIEZ UNE NOUVELLE CUISINE? RÉNOVAPRIX A TOUT CE QU'IL FAUT POUR VOUS VENIR EN AIDE.
Ouvert sur semaine de 8h30 à 6h00 p.m. Sam. jusqu'à 5h00
Jeudi et vendredi jusqu'à 9h00 p.m.
Nous pouvons assurer la livraison à un tarif raisonnable
SAINT-EUSTACHE 226, 25e AVENUE TÉL.: 472-3000
VILLE MERCIER 460 est, rue ST-JEAN-BAPTISTE TÉL.: 698-1770 CHÂTEAUGUAY
TERREBONNE 1639, boul. MOODY TÉL.: 471-1122
SAINT-JEAN 845, rue ST-JACQUES TÉL.: 347-2353
VALLEYFIELD 288, boul. MGR-LANGLOIS TÉL.: 371-6833
LEGARDEUR 430, boul. LACOMBE TÉL.: 581-2740
ROCK FOREST 4280, boul. BOURQUE TÉL.: 566-0772

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

FERNAND ROY
vice-président exécutif

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Nigel Hamer et la poursuite de la vérité

Le 5 octobre 1970, James Richard Cross, attaché commercial de Grande-Bretagne à Montréal, est enlevé dans sa demeure.

Le 3 décembre suivant, Cross recouvre la liberté. Ses ravisseurs semblent être au nombre de cinq. Ils remettent leur otage en échange d'un sauf-conduit pour Cuba. Cette partie de la crise d'octobre semble claire et définitivement réglée.

En novembre 1978, on commence à parler de l'hypothèse d'un sixième ravisseur: Nigel Barry Hamer. La police l'avait identifié auprès du couple Cross dès 1975. Mais c'est l'indicatrice de police Carole Devault qui donnera des précisions sur ce présumé ravisseur, en témoignant devant la commission Keable. On apprendra alors que la police connaissait Hamer depuis 1968, que Carole Devault avait suggéré à la police la possibilité que Hamer fût un des ravisseurs recherchés et finalement que Hamer n'avait pas été inquiété alors, en janvier 1971, parce que, selon le capitaine Julien Giguère, la police voulait protéger la vie de son indicatrice.

Hamer accepte de témoigner devant la commission, à huis clos, en novembre 1979. Le mois suivant, le ministre de la Justice déclarait que son ministère ne pouvait porter d'accusations contre Hamer à cause d'un manque de preuves. En mars dernier, Me Bédard accepta de revoir le dossier. Hier, Hamer comparaissait en Cour des sessions sous des accusations de complot pour enlèvement, enlèvement, séquestration et extorsion.

Il aura fallu dix ans pour porter des accusations contre un suspect connu depuis les premiers jours. Comme anomalie de justice, on ne peut guère demander mieux. Il ne faut pas oublier que les piétinements de la Justice desservent son image. Mais il ne faut pas oublier non plus que des anomalies persistent: il n'est pas du tout certain que, même aujourd'hui, on soit capable de présenter une preuve irréfutable contre l'accusé.

Comment expliquer ces lenteurs et ces signes d'inefficacité? Qui est responsable de ces accrocs à la Justice?

Poser cette question, c'est répéter le mandat de la commission Keable. Or, on sait qu'il lui est présentement bien difficile de remplir ce mandat et qu'il n'est pas du tout sûr qu'elle puisse parvenir à certaines conclusions. Ce qui signifie qu'on ne saura probablement jamais la vérité entière sur ces fameux événements d'octobre. Et c'est bien dommage. Parce que, là encore, quand la Justice semble impuissante à faire la lumière sur des troubles sociaux, elle conserve les gènes de formation d'une autre perturbation sociale. La société qui accepte une Justice inadéquate risque toujours de transmettre la vie à ses pires ennemis.

C'est pourquoi la commission Keable a besoin de poursuivre son travail, au moins jusqu'à la rédaction d'un rapport satisfaisant et bien éclairant. Autrement, il faudra conclure qu'il y a des forces plus puissantes que la Justice qui distribuent les pouvoirs de la société. On se doute toujours que ces forces existent; il ne faudrait tout de même pas faire la preuve de leurs pouvoirs.

S'il advenait que Hamer fût trouvé coupable de diverses accusations qui pèsent présentement sur lui, on pourrait alors considérer que la commission Keable produit déjà d'heureux effets. D'abord parce qu'elle aurait permis de désigner un coupable; ensuite, parce qu'elle aurait permis à la Justice de se manifester enfin.

Ce qui n'expliquera pas ses retards.

On peut accuser la police d'inefficacité. Quand le capitaine Giguère dit qu'il ne pouvait arrêter Hamer, en 1971, sans compromettre sérieusement son indicatrice, on se dit que le rôle d'indicateur ne sert à rien s'il ne permet pas à la police de mettre la main au collet de ceux qui sont indiqués. C'est peut-être vrai que, pendant un certain temps, la vie de Carole Devault a pu être en danger, que son rôle d'indicatrice aurait pu être découvert, que tout le «métier» d'indicateur pouvait conséquemment en subir les conséquences fâcheuses. On oublie alors que c'est également diminuer l'importance de la fonction que de la rendre inopérante.

Il est vrai que plusieurs citoyens se sont plaints d'avoir été inutilement arrêtés. Le film «Les ordres» nous a cruellement rappelé un moment de notre histoire où l'arbitraire passait souvent avant la raison. On peut alors comprendre que certains policiers aient préféré ne pas arrêter quelqu'un sans avoir des preuves sérieuses. Et peut-être que des gens qui se plaignaient hier d'une police trop vive à effectuer ses arrestations sont ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, lui reprochent de ne pas avoir arrêté Hamer.

Mais plus tard, bien plus tard, quand les dangers sont passés, quand l'arbitraire est contrôlé, quand la société ne veut plus que la vérité, comment se fait-il que cette vérité soit encore délibérément cachée?

L'arrestation de Hamer doit servir, maintenant, à faire la lumière attendue. Peut-être manque-t-il encore des preuves, peut-être sera-t-il presque impossible à bâtir une preuve. Mais il faut savoir la vérité qui se cache encore derrière le secret effrité.

JEAN-GUY DUBUC

M. Carter se porte au secours de l'industrie de l'auto

Le président des États-Unis M. Jimmy Carter, s'est arrêté mardi à Detroit avant de s'envoler vers le Japon pour assister au service funèbre du premier ministre Masayochi Ohira décédé en juin. L'escale de M. Carter à Detroit avait un objectif économico-politique: promettre une aide massive à l'industrie de l'auto, dans la capitale de l'auto, où se tiendra dès lundi le congrès national du Parti républicain de M. Ronald Reagan, son principal adversaire dans la course à la présidence.

Selon la tradition politicienne, M. Carter a fait une volte-face totale. Alors qu'il avait jusqu'ici soutenu que cette industrie devait se sortir elle-même de ses ennuis dont elle était la principale responsable, il a promis de faire changer les normes de sécurité et de pollution dans la fabrication des voitures, soit une économie d'environ $500 millions pour les fabricants. Il a aussi promis aux fabricants d'autos des allégements d'impôts; aux marchands d'autos des prêts spéciaux de $200 à $400 millions; aux ouvriers de l'auto licenciés une aide de $50 millions, etc.

M. Carter est allé jusqu'à promettre de faire pression sur la Commission internationale du commerce afin qu'elle se prononce rapidement sur la demande des Travailleurs unis de l'auto pour limiter l'importation des voitures étrangères. Cette dernière promesse va même à l'encontre de son récent engagement lors de la réunion du Groupe des sept à Venise, selon lequel aucune mesure protectionniste ne serait prise pour restreindre la concurrence et limiter le commerce international.

Il n'est donc pas étonnant que les dirigeants de l'industrie et les chefs des syndicats de l'auto aient applaudi à ces promesses du président. Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a réagi dans le même sens. Bien sûr, l'industrie de l'auto est non seulement une industrie clé des USA mais aussi du Canada et elles sont intimement liées. Il faut alors étendre la formule de l'ancien président de GM selon laquelle «ce qui est bon pour General Motors est bon pour les États-Unis»... et le Canada.

On évalue à 27 pour cent la portion du marché américain de l'auto occupée par les voitures étrangères dont 22 pour cent sont japonaises. Si, comme va le demander et l'obtenir M. Carter à Tokyo, on limite les importations de voitures japonaises au niveau de l'an dernier, cette restriction coûtera $1 milliard aux consommateurs américains, parce qu'ils devront acheter des voitures américaines à plus grande cylindrée. Il faut alors se demander où est la ligne de démarcation entre les intérêts des industriels et travailleurs de l'auto et les intérêts des 240 millions de Nord-Américains. Aucune étude sérieuse, c'est-à-dire objective, n'a apparemment été faite sur ce sujet. Pourtant elle s'imposerait par suite de l'intervention de plus en plus grande des gouvernements dans ce secteur. C'est ainsi que Washington a garanti des prêts de $1.5 milliard à Chrysler et qu'Ottawa a fait de même pour un montant de $200 millions.

Ces sommes énormes sont l'argent des contribuables, qui paient ainsi les erreurs ou imprévoyances des constructeurs d'autos. Ceux-ci obtiennent des allégements d'impôts alors que les contribuables non seulement n'en ont pas mais doivent acheter des autos moins économiques. Ce dilemme n'est pas facile à résoudre si l'on considère que plus de 300,000 travailleurs de l'auto sont en chômage aux USA et au Canada. La seule solution est alors d'aider conditionnellement cette industrie en lui fixant un certain échéancier. Autrement les citoyens comme contribuables et consommateurs feront indéfiniment les frais d'entreprises non concurrentielles.

IVAN GUAY

Reprise

Droits réservés

La position du Québec sur les richesses naturelles

Le texte qui suit comprend de larges extraits de la déclaration d'ouverture faite par le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, lors du début à Montréal, mardi, de la nouvelle ronde des négociations constitutionnelles.

Les droits de propriété sur les richesses naturelles appartiennent clairement, pour ce qui est du domaine public, aux provinces. Dans le cas du Québec, ces droits, qui existaient avant 1867, ont été réaffirmés dans l'A.A.B.N. Il n'y a donc aucun doute quant à la propriété.

Le problème constitutionnel, quant aux richesses naturelles, provient du fait que les interventions gouvernementales dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, des forêts et des mines sont effectuées aussi bien par Ottawa que par les provinces. Pour agir dans le territoire des provinces, le gouvernement central se fonde non pas sur un droit de propriété, qu'il ne détient pas de toute façon, mais sur diverses compétences législatives ayant rapport avec certains aspects des ressources naturelles. Il dispose aussi de pouvoirs généraux qui, en ce domaine comme en d'autres, lui assurent souvent une prépondérance suffisante pour mettre en échec, le cas échéant, des initiatives provinciales, d'où une négation de fait du droit provincial de propriété. En outre ces interventions fédérales sont à l'origine de nombreux chevauchements fédéraux-provinciaux.

Ces pouvoirs généraux du Parlement d'Ottawa lui fournissent la possibilité d'envahir des domaines provinciaux de différentes façons. Ainsi le pouvoir déclaratoire fédéral est un pouvoir discrétionnaire qui peut permettre à Ottawa, à partir d'une simple déclaration, de prendre le contrôle d'ouvrages qui, autrement, sont de juridiction provinciale. Ce pouvoir a déjà été utilisé en particulier pour assujettir l'énergie nucléaire à l'autorité centrale. Il pourrait également en être de même pour le pétrole ou pour l'électricité si, du point de vue d'Ottawa, les circonstances s'y prêtaient.

Il existe, pour le gouvernement central, un autre pouvoir général, celui fondé sur la clause «paix, ordre et bon gouvernement du Canada». La loi fédérale sur les ressources en eau du Canada, adoptée en 1970, est justement appuyée sur ce pouvoir. Cette loi va jusqu'à permettre au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources de planifier la gestion des eaux provinciales, même sans l'accord des provinces concernées. (...)

Les «compétences implicites», autre grand pouvoir général, autorisent aussi Ottawa à empiéter dans des domaines provinciaux. De récentes modifications apportées à la loi fédérale sur les pêcheries exigent l'approbation fédérale pour toute initiative en milieu hydrique susceptible d'affecter la faune aquatique. (...)

La loi sur les approvisionnements en énergie, adoptée en 1974 par Ottawa, découle aussi de l'utilisation des pouvoirs généraux du Parlement fédéral: il s'agit, dans ce cas, d'un pouvoir fondé sur l'urgence. Le gouvernement québécois de l'époque n'a pas alors manqué de réagir en invitant le gouvernement fédéral à ne pas s'engager dans la planification de la distribution des richesses naturelles. Cette loi a expiré en 1976. Toutefois, s'il est vrai que les mesures d'urgence adoptées par Ottawa ne suspendent que temporairement l'exercice de compétences provinciales, les périodes «temporaires» peuvent parfois être fort longues. (...)

Le Québec, comme d'autres provinces, a maintes fois réclamé que lui soit reconnue formellement l'exclusivité des compétences sur les richesses naturelles. Nous réaffirmons cette position en prenant comme base un texte soumis aux Premiers ministres, en février 1979, par notre Comité ministériel, mais en insistant tout particulièrement sur la nécessité de restreindre les pouvoirs généraux du Parlement d'Ottawa. En effet, comme la discussion de ces pouvoirs n'apparaît malheureusement pas à l'ordre du jour de la présente ronde de négociations et comme ceux-ci peuvent avoir une influence capitale sur la compétence des provinces quant aux richesses naturelles quelles qu'elles soient, nous demandons une stipulation constitutionnelle qui empêcherait explicitement leur exercice à l'égard des richesses naturelles, sauf avec l'accord de la province concernée. (...)

Nous voulons éviter qu'Ottawa s'approprie dans l'avenir, à toutes fins utiles, les richesses naturelles des Québécois en se justifiant, pour agir, sur l'existence de pouvoirs généraux. (...)

Le Québec est d'avis que les problèmes relatifs aux ressources naturelles peuvent se résoudre pour peu que les provinces et Ottawa, comme partenaires majeurs et responsables, s'entendent sur certains principes essentiels, par exemple pour assurer les garanties d'approvisionnement en période de crise. A cet égard, le Québec serait disposé à s'engager vis-à-vis les autres provinces, s'il obtient un engagement similaire de leur part, à ce que ses richesses naturelles destinées à l'exportation en dehors du Canada leur soient en priorité offertes au prix escompté de l'extérieur. (...)

Voici le texte juridique proposé aujourd'hui par le Québec:

92.1(1) Le corps législatif de chaque province peut exclusivement légiférer

1. sur les recherches, la gestion, l'extraction, la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles dans la province et la transformation, l'enrichissement et l'utilisation des produits tirés de ces ressources;
2. sur la gestion, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de l'énergie électrique produite dans la province;
3. sur la réglementation du commerce intraprovincial et interprovincial des produits tirés des ressources naturelles de la province et de l'énergie électrique produite dans la province;
4. pour lever des impôts par tout mode ou régime de taxation sur les produits tirés des ressources naturelles de la province et sur l'énergie électrique produite dans la province, que les produits ou l'énergie électrique soient exportés ou non entièrement ou partiellement à l'extérieur de la province.

(2) Les lois adoptées par le corps législatif d'une province en vertu des pouvoirs conférés par le paragraphe (1) l'emportent sur les lois du Parlement malgré l'article 91.

(3) Un ouvrage ou entreprise qui, situé dans une province, sert au mouvement de produits tirés des ressources naturelles de la province ou au transport de l'énergie électrique produite dans la province (appelé, dans le présent paragraphe, «ouvrage provincial») n'est pas considéré comme faisant partie d'un ouvrage ou d'une entreprise qui relie cette province à une ou plusieurs autres provinces ou s'étend à l'extérieur des limites de la province (appelé, dans le présent paragraphe «ouvrage extraprovincial») du simple fait que l'ouvrage provincial est relié à l'ouvrage extraprovincial, si l'ouvrage provincial est possédé et administré par une personne autre que celle qui possède ou administre l'ouvrage extraprovincial.

(4) Le Parlement du Canada n'a aucune compétence législative pour légiférer en vue de priver une province d'un bien lui appartenant ou d'un droit afférent à ce bien sans le consentement du gouvernement de la province.

(5) Aux termes du présent article, un produit est réputé être tiré de ressources naturelles si

a) il se présente sous la même forme que lors de son extraction de son milieu naturel;
b) dans le cas d'un produit tiré d'une ressource naturelle non renouvelable, il s'agit d'un produit résultant de la transformation ou du raffinage de cette ressource;
c) dans le cas d'un produit tiré de ressources forestières, il s'agit de billots, de poteaux, de bois d'oeuvre, de copeaux, de sciures, de tout autre produit forestier primaire ou de pâte de bois, mais non d'un produit fabriqué en bois;
d) dans le cas d'un produit tiré d'une ressource naturelle renouvelable autre qu'une ressource forestière, il s'agit d'un produit résultant d'une transformation;

(6) Par dérogation aux articles 55, 56, 57 et 90,

a) le gouverneur général en conseil n'a pas le pouvoir de désavouer une loi faite par le corps législatif d'une province en vertu du présent article, et
b) un projet de loi établi par le corps législatif d'une province en vertu du présent article n'est pas soumis à l'assentiment du gouverneur général.

(7) Cet article ne porte aucunement atteinte aux pouvoirs ou aux droits dont jouit le corps législatif ou le gouvernement d'une province juste avant l'entrée en vigueur du présent article.

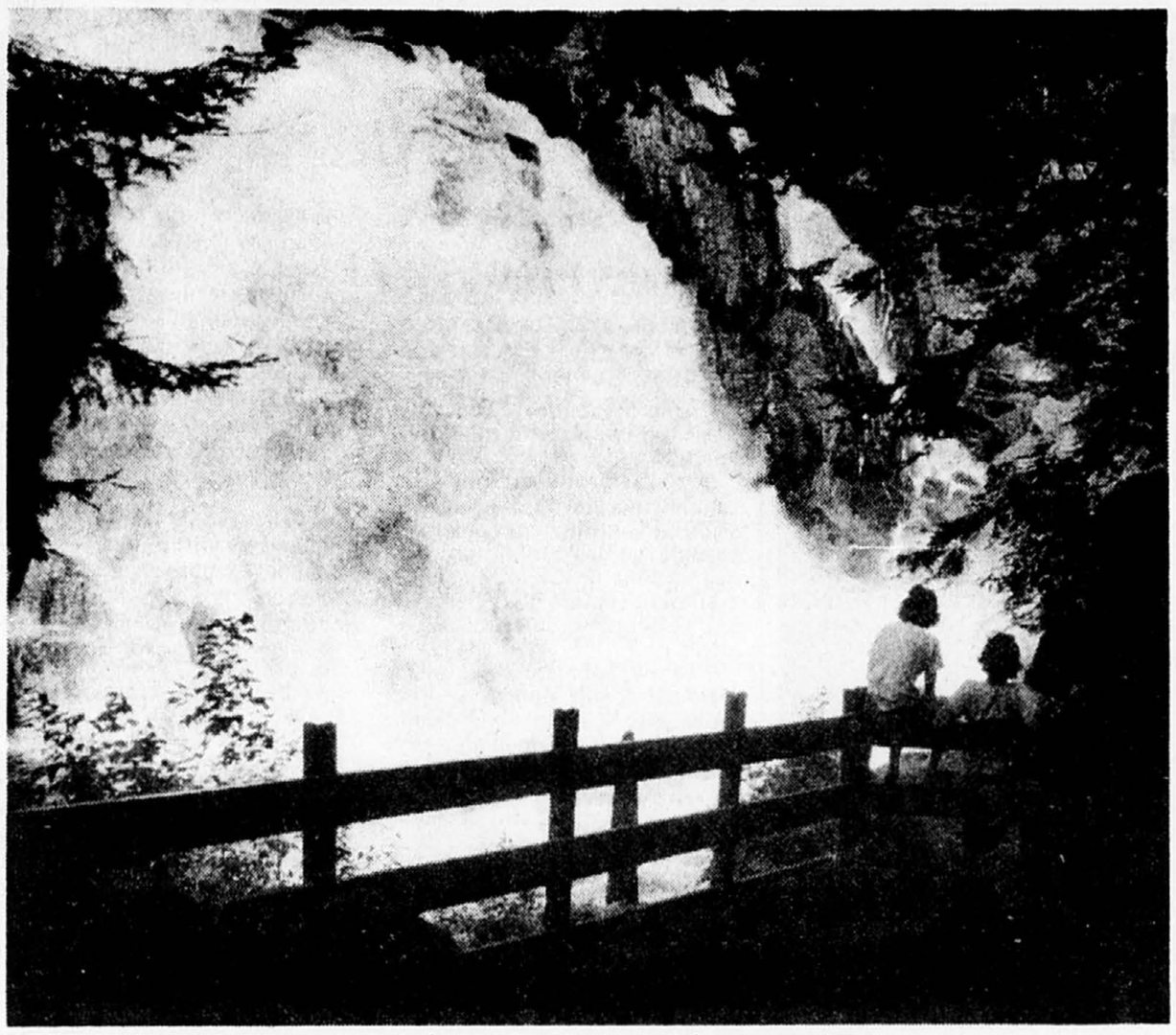

La chute du Diable, l'un des beaux endroits du Mont-Tremblant que peu de gens connaissent.

Le Mont-Tremblant, un parc trop peu connu

Honorable Lucien Lessard
Ministre des Loisirs,
Chasse et Pêche
Québec

Monsieur le Ministre,

Je voudrais porter à votre attention une situation que j'ai été à même de vivre les 10 et 11 juin dernier et qui m'a laissé songeur au niveau de la promotion de la nature et de sa conservation.

Étant un fervent de la nature, j'ai voulu profiter de mon séjour dans les Laurentides, avec un groupe de directeurs des étudiants des Collèges du Québec, pour organiser une excursion au parc du Mont-Tremblant afin de sensibiliser ces personnes à la nature débordante de richesses de ce magnifique parc, souvent trop connu pour la pêche et trop peu connu au plan de la nature.

Après des efforts répétés et soutenus et plusieurs démarches étalées sur deux jours, je n'ai pas réussi à rejoindre ni une secrétaire de biologiste, ni un agent d'information et évidemment ni biologiste ou technicien de la faune ou de la flore et force m'a été de constater que je devais capituler et rendre les armes.

Mais comme je suis un maniaque de la nature, maniaque très persévérant et très curieux, j'ai voulu pousser la démarche plus loin.

Ainsi, je me suis amené, par le poste d'accueil de St-Faustin, au centre de la nature du lac Monroe et, un peu plus loin, au poste d'accueil du lac Monroe où j'ai pu avoir quelques bribes d'informations concernant surtout des cartes et le camping.

C'est avec grand regret, même si je suis ardent pêcheur, que j'ai constaté, d'une part, l'intérêt quotidien qu'on consacre à la pêche et au plein air et, d'autre part, l'intérêt très saisonnier qu'on consacre à la nature, à sa connaissance et à sa promotion; enfin, je n'oserai pas comparer votre roulotte qui sert de centre de la nature à ce que j'ai vu dans d'autres parcs plus nationaux, car ce n'est pas l'aspect primordial de la promotion de la nature.

J'ajouterai aussi que tout se passe comme si la nature faisait du 9 à 5 et, au surplus, en juillet et août seulement; je pense sincèrement que la nature est beaucoup plus active que ça et qu'elle sait utiliser toutes les heures disponibles, même celles d'une année bissextile.

Je me doute que vous ayez de bonnes raisons d'adopter une telle ligne de conduite mais, en faisant quelques efforts tout à fait naturels, je crois honnêtement qu'on pourrait trouver d'aussi bonnes raisons qui justifieraient un renversement de cette situation.

J'ose espérer qu'une analyse de la situation sera faite et que, à plus ou moins long terme, des correctifs seront apportés. Et, pour me porter à la défense de votre collègue, M. Marcel Léger, je crois qu'on peut difficilement prêcher conservation au niveau de l'environnement si les gens ignorent ce qu'il y a à conserver dans la nature.

Raymond MONETTE
Collège de
Bois-de-Boulogne

Le débat continue entre jeunes et moins jeunes

Dans LA PRESSE du 23 juin M. P. Martin déclare: «Ce sont nous, les vieux, qui l'avons construit ce pays...» Et Lucille-C. Jeannotte écrit: «Ces plus âgés ont bâti le pays...» Dans ce même journal du 30 juin, Alma Beaudry dit aux jeunes: «Vous rêvez d'un pays en voulant abandonner à d'autres le grand pays dont vous êtes les fils et les filles légitimes...»

Que de belles paroles! Mais vivre c'est faire face à la réalité sans oeillères ni fard. Ne réalisez-vous donc pas que vos chers Canadiens français sont en train de se faire assimiler les uns après les autres, qu'ils disparaissent lentement mais sûrement? Ne réalisez-vous donc pas que nous n'avons pas mille façons de survivre dans une mer anglophone? Il ne nous reste que le Québec, le reste nous est perdu depuis belle lurette.

Bien sûr que dans nos écoles actuelles, ça ne va pas comme sur des roulettes. Mais qui blâmer? Les jeunes? Non, les professeurs, les commissaires, un peu tout le monde et un peu vous autres, les vieux, qui n'avez pas toujours su préparer des hommes, des femmes capables de répondre à cette jeunesse, jeunesse de tous les temps, ardente, en marche.

Ne rebattez pas les oreilles des jeunes avec «nous avons bâti ce pays». Rappelez-vous la guerre 39-45: combien de Canadiens français se sont fait tuer inutilement comme des rats. Je me rappelle avoir entendu souvent cette phrase: les Canadiens français, c'était de la chair à canon. Vous avez laissé assimiler vos frères et soeurs des autres provinces, etc.

Nous sommes tous responsables: vieux, jeunes, moins vieux, moins jeunes... Responsables de croire encore au Père Noël Trudeau qui se moque éperdument des Québécois. Vous, les fédéralistes, quand vous aurez compris que Trudeau n'est pas le bon Dieu en personne, il sera peut-être alors plus possible de bâtir enfin ce pays, le Québec, cette dernière province qui nous appartient encore, madame Alma Beaudry, et nous ne voulons pas l'abandonner à ceux qui voudraient nous manger d'une seule bouchée, si nous les laissions faire. Les anglophones nous ont séparés et nous accusent de séparatisme...

Luc PERRIER
Saint-Bruno

■

Monsieur Martin,

Vous croyez dur comme fer à la publicité trompeuse du gouvernement central libéral. Or vous n'avez rien construit du tout en fait de pays! Vous avez porté sur vos épaules comme tout le monde le joug imposé par notre statut de peuple colonisé. Ce pays, le Canada, n'appartient pas à vous ni à moi. Dans la loi qui se nomme Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est stipulé en toutes lettres que le seul chef et propriétaire du Canada est le Roi d'Angleterre.

Savez-vous pourquoi c'était un devoir pour les vieux de voter OUI au dernier référendum? Tout simplement parce que nous désirons réclamer du gouvernement central des pouvoirs qui devraient appartenir strictement au Québec en matière de travail, d'éducation et de taxation. Pourquoi Ottawa dépense-t-il toujours plus pour l'Ontario que pour le Québec, qui pourtant a plus besoin d'aide? Pourquoi le MEER investit-il 5% au Québec alors qu'il en fait 30% en Ontario? Pourquoi le fédéral a-t-il versé plus de $50 millions à Ford pour que cette multinationale vienne s'établir en Ontario? Et tout dernièrement, alors que le choix de l'avion F-16 aurait apporté des retombées réelles au Québec de plus de $800 millions, c'est le F-18 qu'on a choisi, parce qu'au Québec il est normal d'avoir plus de chômeurs, et que de toute façon les Québécois vont voter encore libéral aux prochaines élections. Non, monsieur Martin, vous n'avez rien fait pour le Canada; toute votre vie vous l'avez vécue comme un bon esclave, ainsi que l'avait toujours décrété l'Autorité royale, et vous mourrez comme tout le monde, dans le mépris et l'oubli.

John LAIRD
Ingénieur civil
Montréal

Comment René Lévesque parvient à tout politiser

La lecture du «texte intégral de la lettre du Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, adressée au Pape Jean-Paul II», paru dans votre journal le 23 juin 1980, m'a drôlement amusée et, en même temps choquée.

Comme facilité à tout « péquitiser» on ne saurait demander mieux! Et après le résultat négatif du récent référendum un tel «document» frise l'effronterie!

D'abord, ce ne sont pas trois Québécois qui ont été béatifiés à Rome, le dimanche 22 juin, mais bien trois Canadiens. En 1659, Mgr François de Montmorency Laval est devenu le premier évêque de la Nouvelle-France et non «du Québec». A ce que je sache, son diocèse s'étendait à presque toute l'Amérique du Nord d'alors. Donc, ça dépassait de beaucoup les limites de la «belle province» actuelle.

En ce temps-là, seul endroit au Canada qui portait nom «Québec» était un bourg où Catherine Tekakwitha n'a jamais vécu. Comment peut-on la dire «Québécoise»?

Il n'y a, en somme, que Marie de l'Incarnation qui puisse porter ce nom étant donné qu'elle est arrivée, a vécu et est décédée «à Québec». Et cela, tout comme on peut dire de Marguerite Bourgeois qu'elle est Montréalaise. Rien de plus!

Je ne relèverai pas tous les passages «souverainistes» du dit «document», ce serait trop long. Je vais simplement me contenter de ceux-ci: «En ce jour où votre Sainteté honore le Québec en proposant en exemple au monde trois nobles figures de son histoire,...». Et j'ajoute «dret-là» que je m'inscris en faux contre cet accaparement. C'est faire de la fausse histoire.

René Lévesque

Le territoire actuel de la province de Québec a été, pour une bonne partie, le théâtre du début de l'histoire de notre pays, le Canada. Soit! Mais il ne faut tout de même pas massacrer ainsi cette histoire! Ceci dit sans «nostalgie».

«Aux trois rappels historiques que votre Sainteté tire d'un précieux héritage, le Québec répond donc tout simplement par sa devise: *Je me souviens*, car c'est au souvenir que votre Sainteté nous confie solennellement, un souvenir capable de nous inspirer, encore de nos jours, pour nous amener à mieux bâtir notre demain collectif», lit-on encore dans le fameux «document». Ma foi! le Premier ministre du Québec souffre d'une imagination par trop fertile s'il voit, dans le geste posé ce dimanche-là par le Pape, un appui formel à son option politique et combien partisane.

Moi aussi «Je me souviens» et je ne puis oublier que mes ancêtres ont voulu faire de mon Canada un pays beau, fort, pacifique, où il faut bon vivre en harmonie avec tous ceux qui veulent venir y habiter.

J'ai dit NON lors du référendum et je ne suis pas du tout disposée à m'affubler des qualificatifs que ces «chers» péquistes se sont évertués à nous «sacrer» si gentiment sur le dos.

Germaine BEAUDOIN
Montréal

Même à Montréal il demeure difficile de se faire avorter

Dr Denis Lazure
Ministre des Affaires sociales
Québec

M. le Ministre,

La Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit a tenu, le 17 avril dernier, des conférences de presse dans 7 villes du Québec, où nous avons fait connaître les résultats d'une enquête portant sur les services d'avortement existant (ou non) dans 27 hôpitaux du Québec. Dix-neuf de ces hôpitaux ont été approchés par votre ministère pour la mise sur pied d'une clinique de planification des naissances, incluant des services d'avortement thérapeutique.

Il y a déjà deux mois que vous avez cette enquête entre les mains, et, malgré les critiques et questions posées par l'enquête sur le projet des «cliniques Lazure», nous n'avons, jusqu'ici, entendu la moindre réponse ou réaction de la part de votre ministère au sujet de cette enquête.

Or, nous vous rappelons que la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit regroupe une trentaine d'organisations représentant des milliers de femmes et d'hommes à travers le Québec. Comme vous le savez, depuis de nombreuses années ces groupes luttent pour le retrait des lois fédérales sur l'avortement et l'implantation de services adéquats à travers le Québec. Nous croyons avoir droit, au nom des milliers de femmes qui trouvent les services actuels d'avortement insuffisants, à une réponse de votre part sur les conclusions de cette enquête. (...)

Spécifiquement, nous vous demandons de répondre aux questions suivantes:

1) Lorsque vous avez annoncé, il y a trois ans, votre projet d'un réseau de cliniques offrant entre autres services, l'avortement thérapeutique, vous avez reconnu, d'une part, le besoin de tels services dans les différentes régions, mais aussi, le besoin de fonds spéciaux pour les créer et les faire fonctionner. Bravo! Il était temps que les femmes n'aient plus à débourser $200 et à voyager 500 milles pour obtenir des soins médicaux élémentaires. Cependant, notre enquête a cherché à savoir **quels services** ont été promus et **comment** les fonds octroyés sont utilisés. Or, nous constatons qu'après deux ans, les choses ne sont pas très avancées. Il n'y a rien d'étonnant à cela: vous avez choisi d'implanter ces cliniques précisément dans un milieu qui depuis 10 ans, fait échec à la Loi. Vous le savez, les hôpitaux du Québec font preuve d'une résistance tenace à l'implantation de comités d'avortement thérapeutique. (...)

2) Même si quelques nouveaux services d'avortement ont effectivement été créés dans le cadre de votre projet, le nombre total d'avortements en milieu hospitalier ne semble pas avoir augmenté significativement. La réalité, pour la plupart des femmes, c'est toujours les cliniques privées, les agences de référence à but lucratif, ou encore les charlatans. (...)

3) Si la région de Montréal est tant bien que mal desservie par des hôpitaux et cliniques (situation qui n'a pas changé fondamentalement depuis l'implantation de «cliniques Lazure»), qu'en est-il des autres régions? Nous avons identifié quelques endroits où la pratique d'avortements a quelque peu débloqué (Sherbrooke, Québec, Jonquière), mais en général, la situation ne s'est pas tellement modifiée. De plus, au moment de publier notre enquête, dans trois régions il n'existait aucun service public d'avortement. Il s'agit de la Maurice, de la Rive sud et de Laurentides-Lanaudière. Qu'entendez-vous faire dans ces régions? Qu'entendez-vous faire, par ailleurs, face à d'autres hôpitaux qui ont accepté une subvention sans manifester leur intention de pratiquer des avortements? (Par exemple, le CH Ste-Marie de Trois-Rivières et le CH de Verdun).

4) Notre enquête démontre que, malgré les subventions allouées, ce ne sont pas tous les hôpitaux qui ont pris la peine de se doter d'un équipement (appareil d'aspiration) permettant la méthode d'avortement la plus simple et qui comporte le moins de risques. (Notons entre autres, le CH de Rouyn-Noranda). D'autre part, nous avons découvert que la quasi-totalité des hôpitaux qui pratiquent, effectivement, des aspirations entre 8 et 12 semaines de grossesse, le font sous anesthésie générale, procédé largement reconnu comme étant plus risqué que l'intervention elle-même, et nullement nécessaire dans la plupart des cas. (De plus cela augmente les coûts et le temps nécessaire à chaque intervention: lit d'hôpital, etc.). Votre ministère se soucie-t-il de la qualité médicale des avortements offerts, ou laisse-t-il cela entièrement aux soins de chaque hôpital? Nous soulignons que la pratique en clinique externe (CLSC, etc.) comporte une moindre probabilité de surmédication (et par le fait même, entraînerait une diminution des coûts).

5) Notre enquête révèle qu'il est de plus en plus difficile, même à Montréal, d'obtenir un avortement pour une **grossesse avancée** (plus de 16 semaines surtout). De tels services ont même été coupés dans des hôpitaux ayant accepté une subvention du M.A.S. (Notre-Dame, Royal Victoria, Montreal General). Or, la seule alternative pour ces femmes est d'aller à New York, au prix de $600 US ou plus. Trouvez-vous une telle situation digne d'un gouvernement qui prétend offrir «des services de santé et des services sociaux adéquats, sur le plan à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée...»

De plus, très peu d'hôpitaux, ayant accepté une subvention, offrent des avortements pour ces stades de grossesse. Pourtant, nous savons que ce sont surtout les femmes les plus jeunes ou les moins bien informées qui ont recours à un avortement tardif.

Votre projet initial qui parle d'une «gamme complète de services» est loin de la réalité. Qu'entendez-vous faire face à cette situation?

Se peut-il que vous préféreriez garder le silence face à un échec un peu trop évident?

Michèle ALLARD
Suzanne LAFERRIÈRE
Catherine ISABEL
Montréal

«Pourquoi galvauder ainsi la vie?»

Le coût des enfants du monde est bien plus élevé qu'on ne le croit parfois. Il a demandé à Dieu bien plus d'amour et de liberté que l'on prétend en manifester lorsque l'on supprime cliniquement ceux-là même qui se préparent à naître.

Le Bon Dieu finira bien un jour par en avoir assez de ces sacrifices de laboratoire. Les hommes en arriveront à ne plus pouvoir présenter de semblables immolations.

Selon la formule de Péguy, ils en arriveront «à avoir les mains pures... mais à n'avoir plus de mains». En même temps qu'ils croient se libérer, ils prononcent leur sentence.

Quand Dieu invite à chanter la vie, on laisse de côté les amusements de mort. On arrête de plaisanter sur le ravitaillement «en matière humaine».

Qu'on multiplie les primes de naissance à la centaine et qu'on aide ainsi des mères à préparer des berceaux, cela pourra aider, car ce n'est certes pas rien que de construire un homme. «L'homme est une créature, mais elle a reçu l'ordre de devenir Dieu» (St-Basile).

Si Jésus se fâche pour qu'on permette aux enfants de venir jusqu'à lui, les primes de reconnaissance aux futures mères ne souffrent pas «qu'un seul de ces petits soit dédaigné» (Mt XVIII, 10).

Quelle qualité de vie veut-on donc améliorer lorsqu'on intègre des services d'avortement aux cliniques de planification des naissances? Pourquoi galvauder ainsi la vie? En sommes-nous rendus à ne plus savoir pourquoi naissent les hommes? Et alors, à quoi servirait-il à des enfants de naître, si nous-mêmes nous détestons la vie?

J'ai peur (et je ne suis pas le seul) de ces primes de reconnaissance sur l'envers desquelles on inscrit des «arrêts de mort».

Yvan DESROCHERS
prêtre
Montréal

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 10 JUILLET 1980

JEAN DRAPEAU DEPUIS 1954

25 ans sous le signe de la moralité publique

FLORIAN BERNARD

■ Montréal possède la réputation d'être l'une des villes les plus propres, les plus sûres et les plus sécuritaires en Amérique du Nord. Jean Drapeau aime répéter qu'on peut se promener en sécurité dans les rues de la métropole à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Cette réputation n'est pas surfaite. Elle n'est pas, non plus, le fruit du hasard. Au moment où Jean Drapeau s'est fait élire pour la première fois, en 1954, après s'être rendu célèbre lors de l'enquête Caron, il a immédiatement fait connaître ses couleurs. En 25 ans le maire de Montréal a réussi à faire de la métropole une ville où règnent l'ordre et la paix. Mais ce ne fut pas toujours facile.

L'administration Drapeau a adopté, depuis un quart de siècle, une kyrielle de règlements que d'aucuns qualifient de «répressifs» et que d'autres, nombreux, qualifient de salutaires et essentiels.

Adoptés tout au long de ces années, dans un contexte social qui n'a pas cessé de se modifier, plusieurs de ces règlements font aujourd'hui sourire. D'autres sont constamment dénoncés comme des atteintes aux libertés individuelles. Tous ces règlements — même les plus répressifs — restent en vigueur. Ils sont inscrits dans la charte de la ville. Mais il est juste de signaler que plusieurs font l'objet d'une tolérance et que les policiers eux-mêmes sont beaucoup moins enclins à les faire observer qu'au début des années soixante.

La police ferait sûrement rire d'elle, par exemple, si elle décidait aujourd'hui d'interdire les seins nus des danseuses des Ballets africains ou si elle chassait les enfants de moins de 15 ans des rues après 9 heures le soir. Pourtant techniquement, les règlements en question — et plusieurs autres — sont toujours en vigueur et pourraient, par suite d'une nouvelle croisade de moralité, être appliqués rigoureusement.

Les croisades de Drapeau

Il y a eu, depuis 25 ans, le Drapeau des grandes réalisations spectaculaires (Exposition, Jeux olympiques, Floralies, métro, etc.) et le Drapeau «moralisateur» qui a voulu faire de Montréal une ville calme et propre. Sous son administration, il y a eu, de façon épisodique, des croisades énergiques dont la dernières concerne la consommation d'alcool dans les rues et le raccolage.

Dans la même foulée on peut parler des croisades d'embellissement (bannissement des murales, des affiches de mauvais goût, etc. — dissimulation des taudis derrière des paravents géants), des croisades de moralité (revue pornographiques, machines à sous, etc.), des croisades de nettoyage et de sécurité (roulottes de patates frites, vendeurs ambulants de crème glacée, etc.), et de bien d'autres.

Depuis un quart de siècle, Jean Drapeau a livré une guerre sans merci aux fauteurs de trouble de tous poils, qu'il s'agisse des «Jeunes Canadiens» ou des activistes de l'extrême-gauche.

D'abord nettoyer la «Main»

Un an à peine après son arrivée au pouvoir Jean Drapeau s'est attaqué à la rue Saint-Laurent. Dès 1955 il a fait adopter diverses mesures destinées à nettoyer la «Main» des arcades et des machines à sous. Puis, début 1956, il débarrasse les rues des marchands ambulants: «guenilleux», vendeurs de frites et de crème glacée.

Mais ce n'est pas assez pour lui: En 1957 ce sont les musiciens ambulants qui disparaissent à leur tour. Le glas des joueurs d'orgue de barbarie a sonné. Les mesures de l'époque visent des objectifs beaucoup plus vastes. Il s'agit de réglementer, de façon sévère, la sollicitation publique et les «quêteux» de toutes sortes qui opèrent dans l'ensemble de la ville.

En 1959, l'administration Drapeau-Saulnier fait adopter le règlement 560 qui interdit la circulation de camions et de certaines catégories de véhicules dans plusieurs rues. Des mesures sont également adoptées en ce qui touche les véhicules bruyants.

La moralité publique

Le début des années soixante marque le lancement d'une vaste offensive de moralité et de bonnes moeurs. Les policiers font de fréquentes descentes chez les marchands de revues. Des amoncellements de caisses de revues osées encombrent le quartier-général de la police. C'est l'époque de la guerre aux seins nus et les danseuses des Ballets africains en sont les premières victimes.

Des films sont interdits, malgré le sceau du Bureau de la censure du cinéma. En une nuit la police rafle tous les exemplaires de «Lady Chatterly». Pareille croisade ferait sourire, aujourd'hui, alors que les cinémas spécialisés dans l'art érotique s'affichent publiquement et font leur réclame à la télévision! Et pourtant, récemment, il y a eu l'affaire des Fées assoiffées. Mais c'était surtout à cause des croyance religieuses.

Les années soixante voient une recrudescence des manifestations, dont certaines étonnent par leur violence. L'administration Drapeau adopte, en 1966, le fameux règlement antimanifestation qui rend illégaux les attroupements de plus de trois personnes dans les rues et sur les places publiques. Ce règlement fut vivement contesté, mais graduellement il a donné les résultats que le maire en attendait.

photo Armand Trottier, LA PRESSE

Drapeau, lors de la dernière campagne électorale: «Je ferai de Montréal une ville propre et calme.»

Sciences occultes et magie

En décembre 1970 Jean Drapeau lance une nouvelle croisade, aussi subite qu'étonnante. Un règlement interdit désormais toute rétribution découlant des sciences occultes; astrologie, cartomancie, voyance, etc. Le règlement donnera lieu à des poursuites célèbre de la part de certaines vedettes de la radio.

Le même mois l'équipe Drapeau décide d'interdire les boîtes distributrices de journaux dans les rues de la ville. Il invoque la «qualité de l'ameublement urbain» et des raisons d'esthétisme pour faire disparaître les distributrices. Il s'aliène alors quantité de propriétaires de journaux et de revues.

En 1973 c'est le début d'une guerre à finir au bruit. Un règlement est adopté concernant les cloches, les sifflets, les sirènes et autres appareils bruyants. La police est invitée, elle-même, à ne plus utiliser les sirènes stridentes. Une certaine tolérance est accordée aux fabriques qui continuent de faire sonner les cloches des églises. Mais ces dernières ne sonnent désomais qu'aux offices religieux — et durant un temps limité.

Aucune tolérance, cependant, trois ans plus tard, pour certaines expositions «d'art» ou de photographie dans les rues. En l'espace de quelques heures les équipes de Drapeau mettent fin à l'exposition «Corridart», rue Sherbrooke, et font disparaître échafaudages, murales, gravures et photographies de ce projet parrainé par la programme Arts et Culture des Jeux olympiques. Le gouvernement du Québec proteste vivement.

Quant à la chanteuse Pauline Julien, elle se voit ordonner de faire disparaître une murale «écrite» — fort peu flatteuse pour le maire de Montréal — sur la façade de son immeuble.

Fidèle à lui-même

Les deux récents règlements adoptés par l'administration Drapeau (raccolage et consommation d'alcool) ont soulevé — et continuent de soulever — un tollé de protestations. Pourtant, ils s'inscrivent parfaitement dans le programme de «law and order» divulgue par Jean Drapeau dès les premières années de son mandat et ne devraient surprendre personne. Jean Drapeau est resté fidèle à lui-même.

Souvent décrié par la Ligue des droits de la personne et honni par plusieurs organismes se réclamant de la défense des droits et libertés, Jean Drapeau continue d'être soutenu par une majorité de citoyens qui, invariablement, d'une élection à l'autre, le ramènent à l'hôtel de ville. Ces citoyens approuvent sans réserve la philosophie et les méthodes du maire, «l'homme qui a fait de Montréal une ville propre et calme», suivant l'expression du programme du Parti civique lors du dernier scrutin.

Les danseuses aux seins nus des Ballets africains ont été forcées de se voiler pudiquement. Une douzaine de danseuses ont dû défiler devant la Cour municipale.

Eté 1976. Les employés des travaux publics opèrent un raid de nuit contre l'exposition Corridart. photo Denis Courville, LA PRESSE

Lysiane Gagnon

Les enfants du divorce... et les parents remariés

■ Que deviendront, une fois adultes, les enfants du divorce?

Certains prédisent qu'ils seront ultra-conformistes, sages et stables comme leurs grands-parents, qu'ils se marieront jeunes et pour la vie, et qu'ils se méfieront comme de la peste de tout ce qui ressemble au changement!

C'est la théorie classique du pendule: à une époque où les divorces prolifèrent, succéderait une époque où l'on irait, par réaction, en sens inverse. Il y a peut-être du vrai dans cette prédiction, encore que tout dépende essentiellement de la façon dont l'enfant vit la séparation et, le cas échéant, le remariage de ses parents.

Tel est justement le sujet du livre que la journaliste Micheline Lachance publiait récemment (1). Un livre qui a le double mérite d'être bien fait, simple, facile d'accès, et d'aborder avec beaucoup de sensibilité un problème qui prend de plus en plus d'importance: le remariage des parents divorcés.

Près de 18,000 couples ont divorcé l'an dernier au Québec. On estime que l'an prochain, une union sur deux échouera. Les statistiques officielles, pour 1975, montrent que 43 p. cent des couples de divorcés avaient un ou deux enfants, et que 17 p. cent en avaient trois ou plus.

Mais sur ces ruines, on rebâtit. Un couple éclate, puis deux nouveaux couples se forment... «Règle générale, écrit Mme Lachance, les divorcés se remarient après deux ans de célibat, entraînant dans leur foulée près de 200,000 enfants... Bien des couples abordent le remariage avec l'impression de se faufiler tant bien que mal en zone sinistrée. Peu importe les précautions prises, impossible de ne pas heurter quelqu'un au passage. Les grands blessés sont souvent les enfants.»

Micheline Lachance a rencontré de ces enfants, elle a longuement interrogé les quatre «sortes» de parents impliqués dans ce grand brassage affectif qui charrie tant de blessures, de chagrins et de solitude mais aussi tant d'amour... Quatre «sortes» de parents, donc: le vrai père, la vraie mère, le beau-père, la belle-mère.

Passionnante réflexion sur les liens du sang comparés aux liens que tisse la vie quotidienne: qui est le père véritable, demande Micheline Lachance, celui qui inonde l'enfant de sorties et de jouets coûteux un week-end par mois, ou celui qui le soigne, le nourrit, le console, le punit, patiemment, sans même espérer qu'on le remercie?

Mais c'est sur le rôle de la belle-mère que son interrogation prend un ton plus prenant, et pour cause: l'auteur elle-même en est une, ayant dû il y a six ans s'improviser mère de famille après avoir épousé le père de deux enfants! On sent entre les lignes l'expérience personnelle mais la journaliste ne se raconte pas, loin de là; au contraire, elle fait parler les autres et décrit leurs expériences à eux, avec tendresse et empathie. Personne n'est jugé, pas même le parent qui — par douleur souvent — décide de «rayer de sa vie» l'enfant dont il n'a pas la garde. Personne n'est jugé, tout le monde est compris, mais l'auteur insiste sur la nécessité de ménager l'enfant. C'est lui, au fond, le personnage central de ce livre.

Ses parents divorcent. Il se sent coupable. C'est la dérive... Mais ce n'est pas «en le gâtant qu'on sèche les larmes d'un enfant. Ni même en relâchant la discipline à laquelle il est habitué. Ce serait là lui enlever un autre point de repère. «Il faut permettre l'expression de la douleur, dit la psycholoque Anita Charest, mais on ne doit pas laisser croire à l'enfant qu'il a droit à des compensations pour son chagrin.» ...Mais, poursuit l'auteur, ménageons-le. Que les parents lui épargnent leurs ennuis d'adultes. Le changement de vie qui lui est imposé est suffisamment lourd pour ses frêles épaules. N'oublions pas qu'il expérimente, pour la première fois, la solitude.»

Un an, deux ans plus tard, nouveau choc: le parent qui a la garde de l'enfant «tombe en amour», se remarie... Soudain, l'intrus, l'intruse, qui vient lui voler l'affection du parent principal. La menace de perdre maman après avoir perdu papa (ou l'inverse). Un nouveau frère, une nouvelle soeur — encore des rivaux... — qui lui tombent du ciel. Les adultes aussi se débattent dans cette situation difficile, souvent piégée: l'ombre du premier parent plane toujours, les heurts se multiplient, l'enfant se rebiffe, le nouveau couple n'a plus d'intimité, le vrai père ou la vraie mère se sent exclu(e), dépossédé(e) de l'enfant...

À l'aide de dizaines de témoignages qui décrivent les expériences frustrantes ou au contraire fructueuses de parents et d'enfants, d'interviews de psychologues ou d'avocats, Micheline Lachance explique les risques qui guettent ces foyers, suggère discrètement des ébauches de solution, sans dorer la pilule, sans la noircir non plus.

Autre originalité de ce long reportage: l'avocate et la psychologue auxquelles se réfère le plus souvent l'auteur parlent aussi en tant que femmes, divorcées, remariées, première ou deuxième mère, ce qui humanise considérablement leurs interventions: les spécialistes, celles qui décrivent la raison de tel comportement ou expliquent les lois, sont des femmes comme les autres, et la journaliste aussi, qui nous donne là un bien beau mélange de coeur et d'intelligence en même temps qu'une utile leçon: les journalistes québécois, contrairement à leurs collègues français ou américains, écrivent très peu de livres. L'idée même d'un livre nous remplit d'un indicible trac, nous qui avons l'habitude d'écrire le jour même pour le lendemain, dans l'éphémère absolu... Aussi faut-il saluer ceux d'entre nous qui osent faire de leurs reportages des choses qui durent, qui restent...

(1) «Les enfants du divorce», Ed. de l'Homme, 1979.

Trois femmes piétinées à mort en allant voir le pape

■ FORTALEZA, Brésil (Reuter, AFP) — Trois femmes sont mortes et une trentaine d'autres ont été blessées dans une terrible bousculade hier à l'aube, à l'entrée du stade de football de Fortaleza, où le pape a prononcé un discours quelques heures plus tard.

Les trois personnes qui ont trouvé la mort dans la bousculade sont deux femmes âgées d'une soixantaine d'années et une troisième âgée de 31 ans.

Un drame similaire s'était produit lors de la visite du pape au Zaïre, en mai dernier, lorsque neuf personnes avaient trouvé la mort.

Par ailleurs, après avoir confirmé les prises de position en faveur des ouvriers du cardinal Arns à Sao Paulo et celles de Dom Helder Camara en faveur des paysans, à Recefe, Jean-Paul II a soutenu hier, l'action tout entière des évêques brésiliens réunis à l'occasion du 10ème congrès eucharistique national, dont le thème est «Le problème des migrants».

Par ce congrès, l'Église brésilienne entend mobiliser l'attention de tout le pays sur le sens que doit prendre le sacrement de l'Eucharistie dans la vie personnelle et dans la vie sociale de chacun et de tous les fidèles. «Peut-on recevoir la communion et ne rien changer à sa vie?», demande le cardinal Aloisio Lorscheider, président de la conférence épiscopale du Brésil, dans un document préparatoire au congrès. «Est-ce que celui qui ne partage pas avec son frère, avec son prochain, quel qu'il soit, reçoit le corps du Christ en communiant?», ajoute-t-il.

C'est sur cet aspect du partage et de la fraternité que les différentes sessions du congrès vont méditer et sur ses applications au problème social que pose au Brésil la migration des habitants des régions défavorisées vers les centres urbains par suite de mutations de structures trop rapides.

Dans une charte citant les points particuliers à étudier pendant le congrès, la conférence épiscopale du Brésil affirme notamment: «Le processus de développment et de l'industrialisation se fait sans la participation de tout le peuple. Il y a une conversion technologique mais non pas une conversion sociale (...) Il y a deux Brésil, le Brésil développé et le Brésil pauvre sous-développé (...) Il existe une discrimination de classe et de race. Il existe un manque de responsabilité collective en ce qui concerne les problèmes du Brésil (...) Il n'y a pas de formation professionnelle, d'où le problème de la migration des populations avec ses drames: le migrant échoue dans les bidonvilles des grandes villes, est soumis au chômage, voit sa famille se désintégrer».

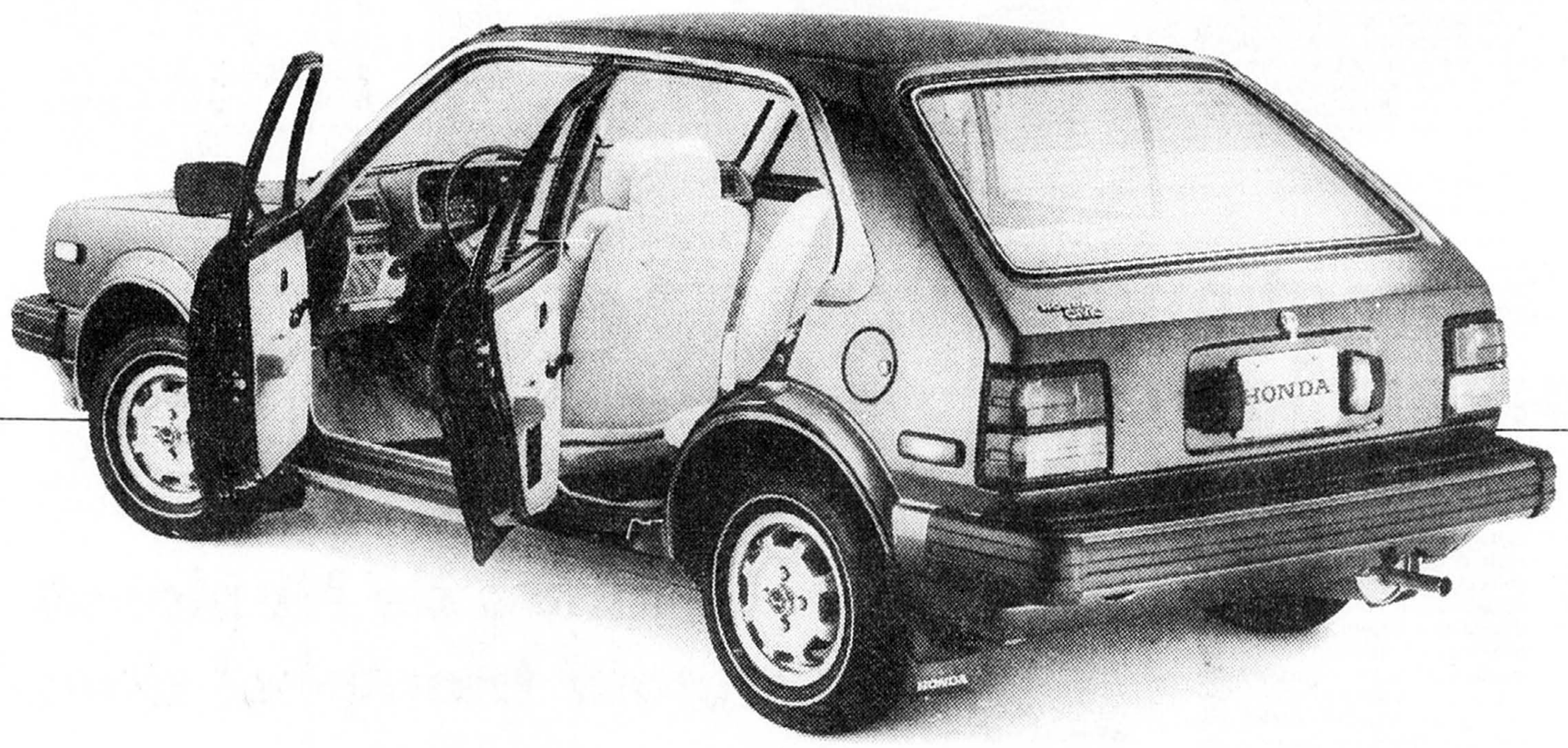

LE "SIÈGE D'EN ARRIÈRE" DE LA CIVIC FAIT DE PLUS EN PLUS DE CONQUÊTES...

Les usagers du "siège d'en arrière" de la nouvelle Civic 5 portes sont transportés de joie: jamais ils n'ont été aussi comblés.

PLUS D'ESPACE. En effet, en raison de l'empattement plus long, ils disposent dorénavant de deux atouts de choix: plus d'espace et même une entrée séparée.

PLUS DE CONFORT. Soyons sérieux. Il arrive aussi aux adeptes de la banquette arrière de s'asseoir à l'avant de leur Civic. Et, comme dans toute Honda, immobile ou en mouvement, ils sont en mesure d'obtenir pleine satisfaction au chapitre du confort grâce à ces caractéristiques: suspension MacPherson à jambe de force indépendante aux quatre roues, siège arrière à multipositions qui s'abaisse complètement et hayon qui s'ouvre très grand afin de faciliter le chargement et le déchargement. Toutes les vitres teintées et une moquette intérieure complète: voilà bien qui ajoute encore au confort.

PLUS DE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT. Vous obtenez des verrouillages de sûreté pour les enfants, une traction avant qui assure une meilleure conduite, peu importe les conditions de route, une direction à pignon et à crémaillère pour plus de précision au volant et des freins avant assistés à disque qui garantissent des arrêts en toute sûreté. Mais le meilleur, c'est que vous profitez toujours de ce fameux mariage de raison, cher à Honda, entre l'économie d'essence (42 mi/gal ou 6,7 L/100 km) et la générosité des performances. La nouvelle Civic 5 portes. A $5,345 n'est-ce pas l'occasion rêvée de succomber à la tentation?...

LA VOITURE IMPORTÉE NO1 DEPUIS 4 ANS. ÇA REPART EN GRANDE!

Ces chiffres sont des estimations fondées sur des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada et fournissent une base utile de comparaison des nouveaux modèles de voitures. La consommation peut varier selon votre façon de conduire, l'état de votre voiture, son équipement facultatif et les conditions de conduite. En option: roues, haut-parleurs arrière, garde-boue arrière, installés par le concessionnaire, en supplément.
Prix de la Honda Civic 5 portes 1980 suggérés par le fabricant. Ils ne comprennent pas le transport, les taxes provinciales, l'immatriculation et les frais de préparation par le concessionnaire. Ce dernier est libre de vendre moins cher.

Garage Civique Limitée
2355 boul. Hymus
Dorval, Québec H9S 1J8
683-5833

La Boutique Automobile M.P.R. Rainville Inc.
195-1re Avenue, Ville Ile-Perrot
Québec J7V 5A1
453-8416

Les Automobiles Honda A.K.S. Ltée
266 boul. Labelle
Ste-Rose, Québec H7L 1K4
861-6110

Verchères Auto Inc.
3551, Chemin Chambly,
Longueuil, Québec J4J 2G2
679-4710

Encore Automobile Ltd/Ltée
266 boul. St-Jean-Baptiste
Châteauguay, Québec J6K 3C2
698-1060

Lombardi Autos Ltée
7965 boul. Langelier
St-Léonard, Québec H1P 2X6
324-5542

Rallye Motors Limitée
0101 Clément
LaSalle, Québec H8R 1S8
364-1121

Lallier Auto Inc.
110 Notre-Dame
Repentigny, Québec J6A 2P3
581-7571

Honda De Sigi Ltée
440 Dorchester ouest
Montréal, Québec H20 1V7
879-1550

Lallier Auto Inc.
12435 boul. Laurentien
Cartierville, Québec H4K 1N9
337-2330

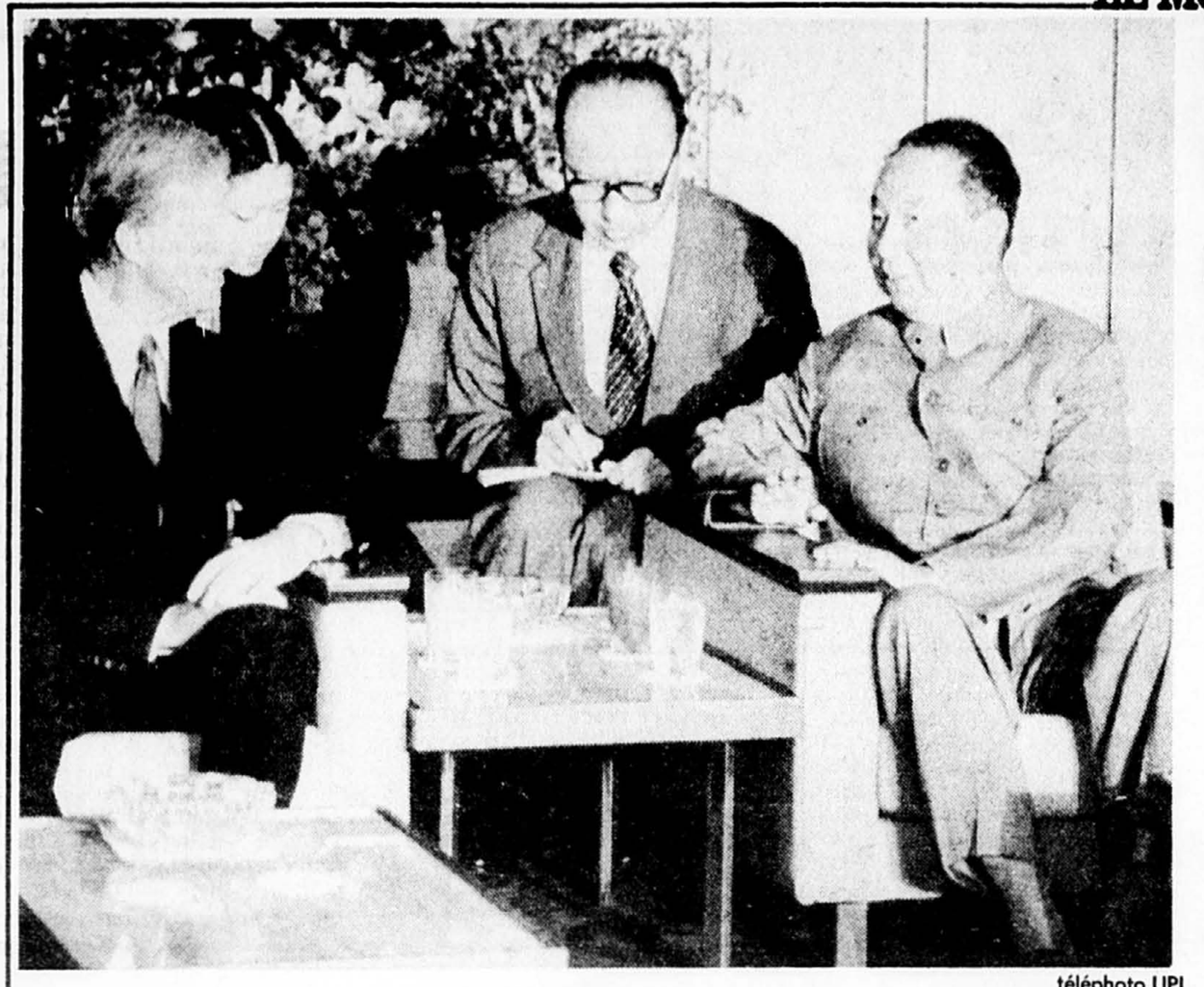

téléphoto UPI

Le président Carter et le premier ministre Hua Guofeng à leur première rencontre dans un hôtel de Tokyo.

Carter: la coopération USA-Chine-Japon est une garantie de paix

d'après CP, AFP et UPI

■ Réunis à Tokyo pour rendre un dernier hommage à Masayoshi Ohira, un «grand ami des Etats-Unis» qui en 1972 normalisa les relations du Japon avec la Chine, le président Jimmy Carter et le premier ministre Hua Guofeng ont eu ce matin leur première rencontre depuis la normalisation sino-américaine de 1979.

Jody Powell, porte-parole américain, a annoncé qu'il n'y aurait pas de communiqué à l'issue de la rencontre, celle-ci, qui a duré 75 minutes, soit 15 minutes de plus que prévu, faisant partie d'un «processus continu de consultations qui est important».

L'Agence Chine-Nouvelle, rapportant avec une rapidité exceptionnelle à Pékin la rencontre au sommet dans l'hôtel Okura à Tokyo, a qualifié l'entretien d'«amical et franc», précisant qu'il avait porté sur la situation international, les relations bilatérales ainsi que sur d'autres «problèmes d'intérêt commun».

Quelques minutes avant la rencontre, le président Carter a déclaré à la chaîne de télévision japonaise NHK que les 18 mois écoulés depuis la normalisation entre les Etats-Unis et la Chine avaient été une période de «procès excitant entre nos deux grandes nations». Poursuivant sa déclaration, Carter a dit: «Nous pensons que ce nouveau développement est propice à la paix, à la stabilité et au progrès dans la région asiatique du monde.

«Nous le considérons aussi comme un moyen de partager nos préoccupations stratégiques à long terme pour réduire la menace du renforcement militaire soviétique, qui est illustrée le plus clairement par leur invasion injustifiée de l'Afghanistan et par leur soutien de l'invasion vietnamienne du Kampuchea.»

Il a cependant ajouté que les nouvelles relations entre les Etats-Unis, la Chine et le Japon «ne doivent pas être dirigées contre l'Union soviétique».

«Nous ne devons pas conjuguer nos efforts contre un autre pays mais nous devons conjuguer nos efforts pour maintenir la paix et la liberté de chaque pays à prendre ses propres décisions, sans intervention extérieure et certainement sans invasion.»

Le président américain a répété à plusieurs reprises que l'amélioration des relations entre les Etats-Unis, la Chine et le Japon est bonne pour le reste du monde «et constituera un développement essentiel dans la vie de tous les peuples».

Carter, qui avait brièvement rencontré Hua lors d'une réception la soirée précédente au palais d'Akasaka en l'honneur des 109 délégations étrangères venues assister aux cérémonies à la mémoire du défunt premier ministre japonais, avait passé la nuit chez l'ambassadeur des Etats-Unis Mike Mansfield.

Peu avant huit heures ce matin, il a quitté l'ambassade pour se rendre à l'hôtel Okura, situé en face, où Hua avait passé la nuit, et les deux hommes d'Etat se sont rencontrés dans le hall du salon de réception au milieu d'un impressionnant déploiement de sécurité. «Je suis content de vous revoir, a dit Carter, et c'est une bonne façon de terminer ma visite ici» et Hua a répondu: «C'est la première fois que nous nous rencontrons mais je vous connais bien par la télévision et par ce que je lis.»

L'entretien a commencé par un tête-à-tête Carter-Hua assistés seulement de deux interprètes. Dix minutes plus tard, ils étaient rejoints par le secrétaire d'Etat Edmund Muskie, le conseiller américain Zbigniew Brzezinski et le vice-ministre chinois des Affaires étrangères Han Nianlung.

Le président Carter a quitté Tokyo pour Washington immédiatement après la fin de l'entretien. Dans ses entretiens la veille avec les dirigeants japonais, Carter n'a pas soulevé l'épineuse question de l'automobile mais on a appris de bonne source à Tokyo que Ford, des Etats-Unis, et Toyota, du Japon, discutent présentement d'un projet de coproduction de petites voitures aux Etats-Unis.

Enquête internationale sur la répression au Salvador

d'après Reuter, UPI

■ La Fédération internationale des droits de l'homme a annoncé hier l'envoi d'une mission au Salvador afin d'enquêter sur les tortures et les violations des droits de l'homme dans ce pays.

L'organisation, qui a son siège à Paris, a adressé un télégramme à la junte au pouvoir au Salvador pour lui demander des explications sur «le massacre de 600 personnes par la garde nationale» le 24 juin dans la région frontalière entre le Salvador et le Honduras, a précisé un porte-parole de l'organisation.

La Fédération proteste aussi contre «l'assassinat» de sept médecins et 14 patients dans des hôpitaux de San Salvador par les forces de l'ordre depuis janvier et réclame que M. Samyao, ancien ministre démocrate-chrétien en détention solitaire dans une caserne de l'armée, puisse recevoir la visite d'un médecin.

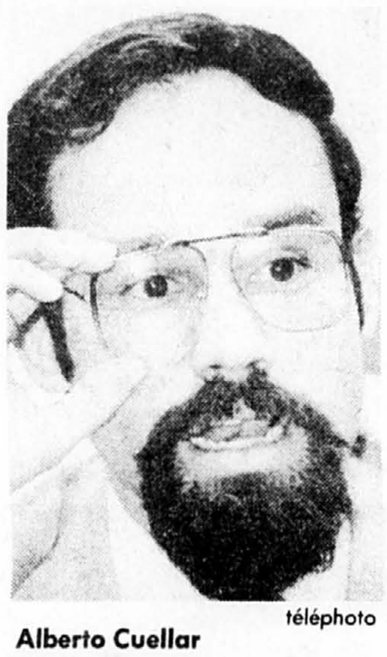

téléphoto

Alberto Cuellar

De son côté, M. Alberto Cuellar, directeur d'une organisation de défense des droits de l'homme appelée «Aide juridique», affirme que plus de 3,300 personnes ont été victimes de la violence politique au Salvador cette année et que 80 pour cent de ces personnes ont été tuées par des extrémistes de droite.

Au cours d'une conférence de presse à Mexico, M. Cuellar a dit que des soldats du gouvernement salvadorien ont perquisitionné les bureaux de son organisation au cours du week-end dernier et ont emporté des documents contenant les noms de témoins de l'assassinat de Mgr Oscar Romero, archevêque de San Salvador, le 24 mars dernier. La troupe a aussi confisqué tous les dossiers contenant les noms de témoins de tortures et de meurtres commis par l'extrême droite et M. Cuellar a dit craindre pour la vie de ceux dont les noms figurent dans ces documents.

Cet avocat, qui a représenté l'Église catholique à l'enquête préliminaire sur le meurtre de Mgr Romero, a dit que la répression accrue le porte à croire que cet assassinat faisait partie d'un plan pour «exterminer le peuple salvadorien» et réduire au silence l'opposition à la junte.

Le maire de Naplouse fait un retour triomphal dans sa ville

■ NAPLOUSE Reuter, AFP) — Les Palestiniens sont venus par milliers acclamer hier M. Bassam Chakaa, maire de Naplouse, de retour dans sa ville six semaines après l'attentat qui lui coûta la perte des deux jambes.

A l'arrivée de l'ambulance qui transportait M. Chakaa, deux personnalités locales ont répandu sur le véhicule le sang de cinq moutons sacrifiés. M. Chakaa revenait de Jordanie après y avoir reçu des soins.

Scandant «Bassam, Bassam, nous mourrons pour toi», la foule en délire l'a inondé de fleurs et la ville était décorée de banderoles et d'affiches. Le retour de l'homme politique a été célébré pendant plusieurs heures à son domicile où la foule se bousculait pour pouvoir l'approcher.

Les autorités israéliennes avaient bouclé la ville où seuls les journalistes ont pu entrer. Les autres maires de Cisjordanie n'ont pas été autorisés à participer aux célébrations.

Une heure après son arrivée, M. Chakaa a déclaré aux journalistes qu'il «accusait les autorités israéliennes d'être responsables de l'attentat contre sa personne», ajoutant que personne ne doutait dans le monde arabe de la «responsabilité des autorités israéliennes».

téléphoto UPI

Le maire Bassam Chakaa accueilli en triomphe à Naplouse.

DÉPÊCHES

FRANZ JOSEF STRAUSS, le chef de l'opposition conservatrice ouest-allemande, a mis en garde le président Giscard d'Estaing, en visite en Bavière, contre toute tentative de renforcement de l'Europe aux dépens des États-Unis et réaffirmé sa méfiance contre la politique de l'URSS. Après un tête-à-tête entre les deux leaders dans la ville de Wuerzburg, le président français s'est rendu à Lübeck où il a été question de la coopération technique franco-allemande. Des milliers de personnes ont salué M. et Mme Giscard d'Estaing dans la cité hanséatique.

EN IRAN, toute manifestation ou réunion publique de groupes politiques est interdite jusqu'à nouvel ordre, a annoncé hier le ministère de l'Intérieur. Les Modjaheddin-e-khalq (musulmans progressistes) devaient tenir aujourd'hui un meeting sur le campus de l'Université de Téhéran. Deux membres influents du Conseil de la révolution ont indiqué entretemps que l'Iran aura vraisemblablement un premier ministre d'ici une semaine. Enfin, deux autres exécutions ont eu lieu hier et 42 infirmières ont été licenciées pour tenue «non islamique»

DES PARTISANS de Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, et de Joshua Nkomo, ministre de l'Intérieur, se sont battus hier dans les rues de Salisbury après une manifestation devant le Parlement de quelque 200 membres du Front patriotique, le parti de Nkomo. Ils demandaient la démission du ministre des Finances, M. Enos Nkala, proche du premier ministre, qui avait annoncé récemment qu'il allait «écraser» Nkomo. Le Front patriotique a répliqué en indiquant que Nkala était «un désastre» pour la jeune république.

LE PRÉSIDENT Augusto Pinochet restera chef d'Etat au moins six ans encore et pourra être élu pour une autre période de même durée, selon le projet de constitution remis mardi à la junte de gouvernement chilienne par le Conseil d'Etat. Pinochet, au pouvoir depuis le coup d'Etat de 1973 qui a renversé Salvador Allende, pourrait donc garder le pouvoir jusqu'en 1992, dans le cas où la constitution s'appliquerait à partir de 1981.

LES COMBATS se poursuivent entre l'armée vietnamienne et les forces de la Résistance cambodgienne près de la frontière thaïlandaise avec, comme enjeu, le contrôle du pont d'O-Salao menant à la base khmère rouge de Phnom Malai. Le train reliant Phnom-Penh à Battambang a par ailleurs sauté sur une mine, pour la deuxième fois en un mois, faisant une vingtaine de morts. L'armée thaïlandaise a entre-temps révélé que, selon les renseignements qu'elle détient depuis cinq ans, le Vietnam est déterminé à inclure l'est de la Thaïlandaise à la «Fédération indochinoise» envisagée par Hanoi.

JOHN ANDERSON, candidat indépendant à la présidence des Etats-Unis en visite en Israël, a eu hier un accident de voiture à Jérusalem. La voiture dans laquelle il voyageait a heurté un véhicule privé; M. Anderson s'en est tiré indemne. Il a rencontré plus tard M. Shimon Peres, chef du parti travailliste, qui lui a indiqué que la détermination d'Israël de garder le contrôle de Jérusalem-Est était la même dans l'opposition qu'au sein du gouvernement.

LES LYCÉENS race noire de la province du Cap ont repris la grève des cours entamée il y a deux mois en soutien des élèves métis protestant contre la ségrégation raciale dans l'enseignement en Afrique du Sud. A Port Elizabeth, la police a dispersé à l'aide de gaz lacrymogènes 2,000 lycéens qui, selon elle, avaient brisé des vitres d'écoles et menacé un principal. A Soweto, banlieue africaine de Johannesburg, les élèves ont repris le chemin des écoles sans incident.

ENVIRON 15,000 personnes ont manifesté hier dans les principales rues de Bilbao «contre le terrorisme et en solidarité avec les autres peuples qui forment l'Espagne». La manifestation avait été convoquée par le Parti socialiste ouvrier espagnol et le Parti socialiste basque, avec l'appui du Parti communiste.

LE CHEF du parti communiste polonais, M. Edouard Gierek, a promis hier des hausses de salaires pour les travailleurs les moins payés. Dans son premier discours depuis la vague de mécontentement provoquée la semaine dernière par la hausse du prix de la viande, M. Gierek a annoncé que les fonds économisés par l'État serviraient à améliorer la situation des travailleurs les moins payés et des retraités.

FORT DE SA VICTOIRE SUR CHAMOUN

Gemayel veut régner sans partage à l'intérieur du Liban chrétien

d'après Reuter, AFP et AP

■ Après la réussite de son offensive militaire éclair contre les Tigres de Camille Chamoun, les Phalanges de Pierre Gemayel oeuvrent pour la création rapide d'une milice chrétienne unifiée pour la zone chrétienne du Liban-Nord, soulevant de toutes parts les craintes d'une reprise de la guerre civile.

Cette offensive, qui a fait plus de 80 morts et quelque 150 blessés, a été l'oeuvre d'un homme de 33 ans, Béchir Gemayel, fils cadet du chef des Phalanges et commandant des milices phalangistes depuis 1976. Sa réussite a bouleversé l'échiquier politique libanais.

Ainsi, Dany Chamoun, chef des Tigres du Parti libéral national que dirige son père, a démissionné et annoncé qu'il abandonnait la vie politique, après que son armée forte de 1,000 hommes eut perdu ses principales bases.

Pierre Gemayel, 69 ans et Camille Chamoun, 80 ans, négociaient encore hier la fusion de leurs milices et ces négociations, qui se déroulent en marge de l'Etat libanais, suscitent les vives inquiétudes de la part du président Elias Sarkis.

«Il ne peut y avoir de solution militaire au problème libanais, a-t-il déclaré hier en Conseil des ministres. La seule solution ne peut être que politique et conforme aux principes de l'entente nationale».

Les Etats-Unis émettent un avis analogue. «La reprise de la violence illustre la légèreté dont font preuve les différentes factions en ayant recours à des armées privées pour régler leurs différends», a déclaré le porte-parole du secrétariat d'Etat, John Trattner.

«Le recours aux armes ne résoudra pas les problèmes du Liban, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis souhaitent une solution négociée passant par la restauration de l'autorité du gouvernement central».

Or, selon les observateurs à Beyrouth, le succès politico-militaire des Phalanges risque de remettre aux calendres le gouvernement d'union nationale souhaité par le président Sarkis et de bloquer les espoirs de l'armée régulière d'accroître son déploiement à travers le pays.

Dans une interview à Al-Nahar, Dany Chamoun condamnait d'ailleurs hier la «faiblesse» de l'Etat vis-à-vis des derniers affrontements et rendait hommage à l'armée régulière «qui est intervenue à Wadi Chahrour, le week-end dernier, sans demander l'avis de personne».

Pour sa part, le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP) dénonçait «la nature fasciste du projet isolationniste des Phalanges libanaises» dont l'aspect «unification militaire risque de rallumer la guerre civile libanaise».

Une deuxième réunion en Pierre Gemayel et Camille Chamoun n'avait donné aucun résultat hier, mais les deux responsables restaient en contact pour faire progresser les négociations.

L'objectif de ces négociations, selon les observateurs, s'inspire des idées politiques de Béchir Gemayel: le Liban est occupé par une armée étrangère, à savoir les milices palestiniennes de l'OLP, et il s'agit de la chasser. En attendant, il faut que le Liban chrétien, qui demeure le seul Liban libre et souverain, se fortifie et se protège, c'est-à-dire, en termes clairs, qu'il vive une partition de fait.

Avec ses 6,000 hommes en permanence sous les armes, ses 20,000 mobilisables, ses escadrons blindés, son artillerie dotée de canons de 155 mm, ses ports privés, sa piste d'atterrissage, l'«armée» phalangiste peut désormais faire la loi dans le Liban chrétien.

Déjà se déroule la chasse aux miliciens chamounistes. Munis de listes de noms et de numéros d'immatriculation, les Phalangistes contrôlent les voitures dans le secteur sous leur domination. Lundi, certains journaux avançaient le chiffre de 780 arrestations.

Outre le camp palestino-progressiste, la Syrie, qui maintient au Liban une force de paix de 30,000 hommes et surtout les Brigades de Marada de l'ancien président chrétien Soleimane Frangié n'ont pas encore commenté les derniers événements.

Les Phalangistes, poussant sur leur lancée, visent avant tout la mise sur pied d'une «Garde nationale» de 40,000 hommes «pour libérer le Liban».

photo GAMMA

Pierre Gemayel, chef du Liban chrétien?

PIERRE DESMARAIS II CONFIANT DANS L'AVENIR

L'exode des sièges sociaux est terminé

La crise de l'exode des sièges sociaux s'est résorbée à Montréal. L'avenir immédiat semble même des plus prometteurs et, déjà, plusieurs entreprises étrangères songent à s'établir sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Telle est l'analyse faite par le président de la CUM. M. Pierre DesMarais II, hier, en compagnie du directeur de l'Office d'expansion économique, M. Marcel Mario, lors d'une conférence de presse. Au cours des derniers douze mois, les interventions de la CUM auprès des investisseurs ont entraîné la réalisation de 21 projets d'implantation de nouvelles industries. Quatre de ces projets ont donné lieu à la construction d'usines par des sociétés étrangères. On a aussi réalisé la réouverture d'une usine de recyclage de sous-produits de caoutchouc. Ces investissements totalisent une somme de plus de $20 millions.

FLORIAN BERNARD

En quatre langues

Au cours des prochains mois l'Office d'expansion économique a l'intention d'intensifier ses efforts de promotion industrielle auprès des pays étrangers, notamment avec le concours des consulats du Canada et des délégations générales du Québec. Divers imprimés ont été réalisés en quatre langues: anglais, français, italien et allemand. L'Office a embauché des commissaires qui parlent l'une ou l'autre de ces quatre langues, de sorte que la CUM peut maintenant recevoir des délégués de nombreux pays intéressés à investir dans la région de Montréal.

Les efforts de promotion sont actuellement concentrés du côté des États-Unis, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, ces pays étant les plus susceptibles d'investir ou d'effectuer des échanges commerciaux sur le territoire de l'île de Montréal. Mais on prépare également une offensive pour le Japon et la France.

Pour sa part le ministère des Affaires extérieures du Canada vient de commander 50 copies d'un film de promotion industrielle de 12 minutes réalisé l'an dernier par la CUM. Des copies de ce film seront envoyées dans les divers consulats du Canada à l'étranger.

Industrie lourde

M. Marion a déclaré que la CUM tente surtout d'attirer vers la région de Montréal les entreprises à haute technologie, particulièrement dans le domaine de la métallurgie, de la pétrochimie, de l'électronique et de la cryogénie pour lesquelles les gouvernements fédéral et provincial accordent des subventions et des programmes d'aide particuliers.

À CAUSE DE L'IMPÔT

Montréal perdrait un petit siège social

A cause d'une interprétation rigoureuse de la loi québécoise de l'impôt, Montréal risque de perdre prochainement, au profit de Toronto, le siège social canadien d'un important transporteur aérien international.

PIERRE GRAVEL

M. Sydney Killingbeck, le directeur général pour le Canada de cette société aérienne qui refuse de mêler son nom publiquement à cette affaire, est en effet aux prises, depuis 1976, avec le ministère québécois du Revenu qui, contrairement au gouvernement fédéral, considère comme imposables les allocations de séjour reçues par lui de son employeur étranger.

En poste au Canada depuis 1972, M. Killingbeck n'a jamais eu de difficulté, jusqu'en 1976, à faire reconnaître comme non taxables, par Québec et Ottawa, l'allocation qui lui est versée pour défrayer le coût de son appartement à Montréal. Il y a quatre ans, cette somme s'établissait à environ $6,000 alors que l'année dernière elle n'atteignait pas $10,000.

En 1976, le minitère fédéral du Revenu a commencé à s'interroger sur le caractère temporaire du séjour de M. Killingbeck au Canada et sur l'opportunité de continuer à exclure cette somme de son revenu imposable. Renseignements pris auprès de ce dernier et de son employeur, les enquêteurs de Revenu-Canada en sont arrivés à la conclusion que rien ne justifiait un changement de politique à son endroit. Un avis officiel qui a d'ailleurs été adressé le 2 septembre de la même année, indiquant qu'à l'avenir ce revenu continuerait d'être considéré comme non taxable.

Les choses n'ont pas été aussi simples avec le ministère québécois du Revenu qui, lui, a brusquement changé d'attitude en 1976 et a décrété qu'à compter de cette année, cette allocation de logement serait imposable. Depuis lors, M. Killingbeck, par l'intermédiaire de ses procureurs, a vainement tenté de convaincre Québec de revenir sur sa décision et de lui accorder la même exemption qu'Ottawa lui reconnaît.

«En quatre ans, je n'ai même pas pu plaider ma cause de vive voix devant quelqu'un en autorité au ministère», a-t-il expliqué à LA PRESSE en étalant devant lui la correspondance échangée ces dernières années avec les fonctionnaires.

La plus récente pièce au dossier, une lettre datée du 12 mai dernier, provient du sous-ministre adjoint du Revenu, M. Hugues Fontaine, qui, se référant à l'article 37 de la loi de l'impôt, maintient le refus du ministère. Cette missive de neuf lignes constitue la réponse à une lettre de trois pages, expédiée le 27 décembre dernier, dans laquelle l'avocat de M. Killingbeck explique la situation de ce dernier et la position du fédéral à son endroit.

Soulignant au sous-ministre la contradiction entre les attitudes d'Ottawa et de Québec à ce propos, Me Jacques Monette ajoute qu'à moins d'en arriver bientôt à une entente, son client aura «certes un choix à faire».

«Il est vrai que monsieur Killingbeck préfère la vie à Montréal à celle de Toronto où le volume des ventes est égal à celui de Montréal. Advenant cette situation, même si nous ne prétendons pas avoir l'importance de la Sun Life, il y aura perte au Québec de 6 à 8 emplois car ces personnes devront déménager à Toronto ou perdre leur emploi».

On sait meintenant que cette menace n'a guère ému le ministère et M. Killingbeck ne se fait plus beaucoup d'illusion. Parfaitement conscient du caractère plus que modeste des sommes en cause et du nombre limité d'emplois menacés, celui-ci en fait pourtant une question de principe.

«Je n'ai jamais eu ce genre de difficulté dans les huit ou dix pays où j'ai vécu, en Australie, en Afrique ou au Moyen-Orient alors que j'occupais le même poste qu'ici dans les même conditions salariales, explique-t-il. Et je ne vois pas pourquoi je devrais payer de ma poche pour garder mon siège social à Montréal alors que je pourrais faire tout aussi bien à Toronto. Pour moins cher».

Vestes matelassées

Prix Simpsons,

25.99 ch.

De petites merveilles présentées par la Boutique «E3» pour juniors! Jolies vestes idéales pour porter avec une jupe, un pantalon ou une robe... et cela en toutes occasions. Tous les modèles avec col mandarin. P, M, G.

A. Veste 100% coton ou 65% polyester/35% coton. Motif écossais marine, bourgogne, noir ou rouge avec garniture de liséré.

B. Veste 50% polyester/50% rayonne. Imprimé prune, bleu ou noir.

C. Veste 50% polyester/50% rayonne. Tons unis de prune, bleu roi ou bleu sarcelle.

élévation 3 sports pour juniors Vêtements

Rayon 302, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou compposez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons MD

HÂTEZ-VOUS

POUR CE PRINTEMPS SEULEMENT VOUS OFFRE

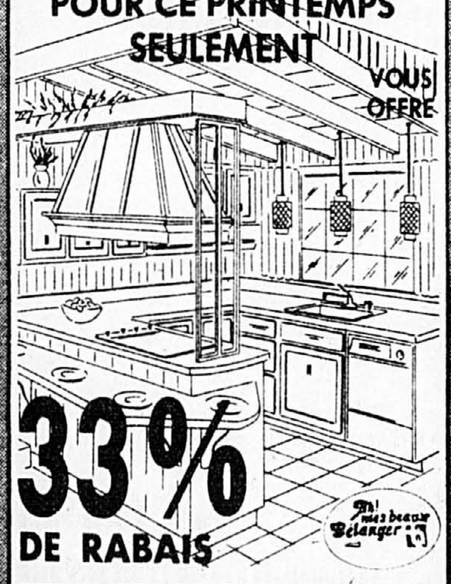

33% DE RABAIS

SUR UN DE NOS MAGNIFIQUES MODÈLES DE CUISINE EN CHÊNE

MESDAMES, EN AVEZ-VOUS ASSEZ DE TRAVAILLER TOUJOURS DANS LE MÊME VIEUX DÉCOR, VOICI L'OCCASION RÊVÉE POUR RAJEUNIR VOTRE CUISINE.

PLUS DE 62 MODÈLES DE CUISINE EN MONTRE

IL Y EN A UNE POUR VOUS

QUELS SONT VOS BESOINS?
• GRENIER • DORTOIR
• SALLE DE JEU
• SALLE DE BAIN
• BIBLIOTHÈQUE
• BUREAU • TOITURE
• TRAVAUX DE MENUISERIE
• RÉNOVATIONS GÉNÉRALES

POUR UNE ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE

482-0600

SERVICE DE RÉNOVATION METROPOLITAIN

4058 OUEST, RUE JEAN-TALON

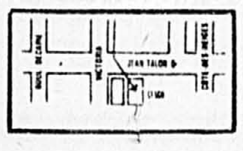

NOS HEURES D'OUVERTURE

SAM.	9h à 4h
DIM.	11h à 5h
LUN., MAR., MER.	9h à 5h
JEU., VEN.	9h à 8h

CONCOURS DE PHOTOS SIMPSONS « LES FLEURS »

Nous avons le plaisir de publier la liste des gagnants de ce concours à qui nous adressons nos félicitations, étant donné la qualité exceptionnelle de toutes les photos présentées.

1er prix — M. G. Yorgan de Montréal gagne 2 billets d'avion aller/retour pour Miami via Eastern Airlines.

2ème prix — **Mme M. Lawee** de Westmount gagne une caméra « Canon » valant $220

3ème prix — M. P. Savaria de Laval gagne une caméra « Vivitar » valant $75.

Les 6 personnes suivantes gagnent chacune un certificat-cadeau Simpsons de $25 à titre de prix de consolation :

Mme S. Bigue, Mme G. DuBrulé, M. E. Joanes, Mme J. Lebeau, M. S. Paul, Mme L. Turcotte.

Le jury qui s'est réuni vendredi le 4 juillet à 11 heures au sixième étage, Simpsons en ville était composé de gauche à droite : M. Ted Liontos, Directeur du studio de photographie Simpsons; M. Luc Despatie, photographe, Prestige Beauté; M. J. L. Garaud, Directeur commercial, Eastern Airlines; M. Léo Robichaud, Directeur général des ventes, Canon. Egalement sur la photo Mireille Boruzesco, Directrice des Relations extérieures, Simpsons.

Simpsons MD

Rabais 40%

Peinture d'intérieur et d'extérieur «Carrousel» de Simpsons

Peinture d'intérieur «Carrousel» de Simpsons

Coloris disponibles: rose lotus, parchemin, ronce de noyer, vert satiné, blanc cassé, lilas foncé, farine d'avoine, bleu aurore, crème d'abricot, blanc antique, ananas, sable désertique ou blanc.

		Prix ord. Simpsons	Vente
Rabais 7.20 gal. — Latex mat			
A. Lavable, les taches s'enlèvent facilement. Résiste aux marques, sèche rapidement, tons inaltérables. Utilisez sur plâtre, bois apprêté, planche murale, brique, béton ou sur surfaces déjà peintes.	Gallon	17.99	10.79
	Pinte	5.49	3.29
Rabais 8.00 gal. — Latex semi-lustre			
B. Utilisez sur plâtre, bois apprêté, briques ou maçonnerie. Sèche rapidement, résistant aux nettoyages répétés.	Gallon	19.99	11.99
	Pinte	5.99	3.59
Rabais 8.00 gal. — Alkyde (base d'huile) semi-lustre			
C. Pour endroits à circulation intense. Lavable, les taches s'enlèvent facilement, résistant aux marques.	Gallon	19.99	11.99
	Pinte	5.99	3.59
Rabais 7.20 gal. — Peinture pour plafond			
D. Peinture à base latex séchant rapidement. Fini mat. Non recommandée pour salles de bain et cuisines. Blanc seulement.	Gallon	17.99	10.79
	Pinte	5.49	3.29

Robuste peinture d'extérieur «Carrousel» de Simpsons

Rabais 8.00 gal. — Latex luisant

E. Robuste base en acrylique à émulsion de résine. Inaltérable, ne jaunit pas, lavable. Un gallon recouvre jusqu'à 600 pi. ca. Blanc, vert carrousel, brun noisette, gris pâle, bourgogne ou chocolat.

Prix ord. Simpsons 19.99 gallon **11.99**

Rabais 8.00 gal. — Alkyde (base d'huile) luisant

F. Idéal pour garnitures. Peut être utilisé sur surfaces en métal apprêté. Inaltérable, ne jaunit pas, lavable. Un gallon recouvre jusqu'à 650 pi. ca. Coloris identiques à ceux de l'article E, ci-dessus.

Prix ord. Simpsons 19.99 gallon **11.99**

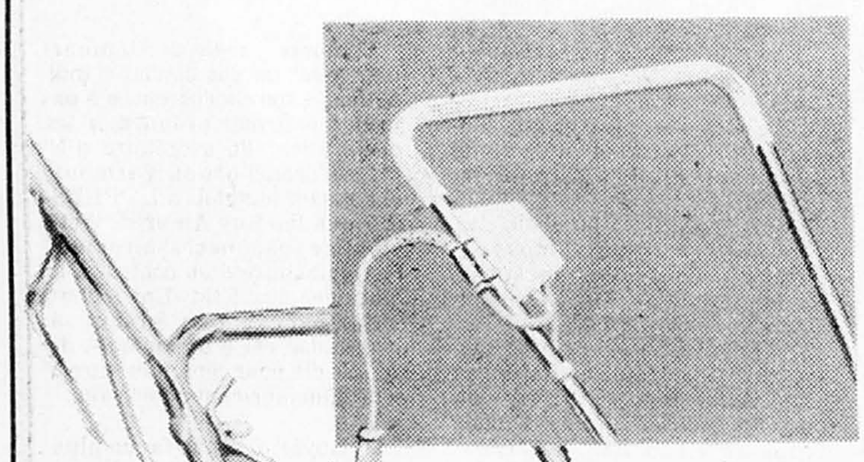

Tondeuse 18'' «Electromulch» de «C.G.E.»

Prix Simpsons **159.99**

Modèle électrique à démarrages rapides, opération silencieuse et haut rendement! Élimine l'ensachement, le raclage de l'herbe. L'herbe finement hachée sert d'engrais à votre pelouse! Puissant moteur 10 ampères. Contrôle du bout des doigts. Manche réglable 5 positions, réglable de la hauteur des roues.

• Crochet pour cordon sur manche. Carter acier avec protecteurs avant et arrière pour les pieds. Roues 7'' de largeur. Modèle MM200.

Aussi disponible (non représenté): J. Cordon-rallonge 30 mètres de longueur (env. 98') **11.99**

Rayon 690, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

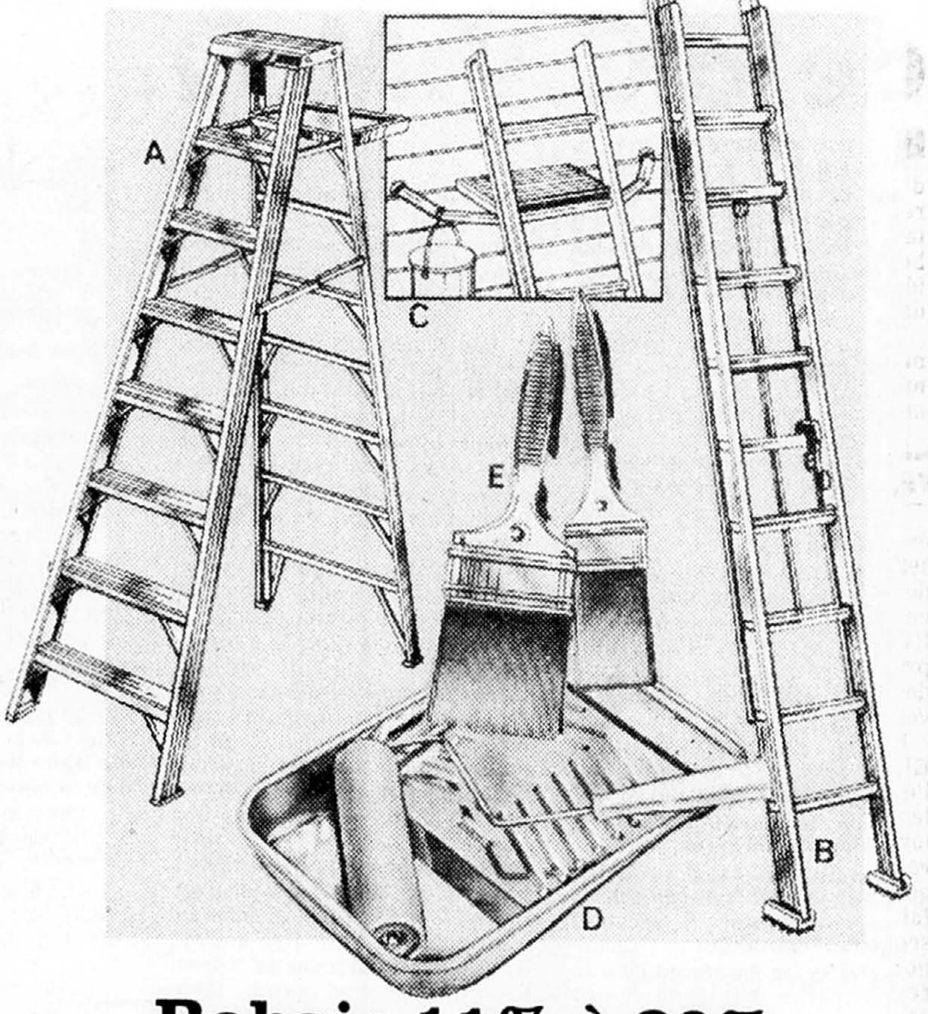

Rabais 11% à 20%

Accessoires pour peinturer

		Prix ord. Simpsons	Vemte
A. Escabeau calibre moyen	6 pi.	51.98	44.99
	7 pi.	58.98	51.99
	8 pi.	67.98	59.99
B. Échelle à coulisse calibre moyen	20 pi.	62.98	54.99
	24 pi.	78.98	69.99
C. Stabilisateur pour échelle à coulisse		26.98	21.99
D. Ens. rouleau 7½'' pour peinture de tous genres		4.98	3.98
E. Pinceaux à filaments nylon	30 mm	1.49	1.19
	50 mm	2.49	1.99
	100 mm	5.99	4.99

impressions

Maintenant en plein essor

Consultez la circulaire de 48 pages en couleur «impressions» de Simpsons. Vous y trouverez une foule d'excellents achats pour votre foyer. Si vous n'avez pas votre exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Commandez dès maintenant jusqu'au 2 août, 1980. Composez 842-7221 jour et nuit